CRI Nº8 (2022-2023) CRI Nº8 (2022-2023)

PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

13 DÉCEMBRE 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 13 DÉCEMBRE 2022 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	4
2	Cour constitutionnelle	4
3	Questions écrites (Article 81 du règlement)	4
4	Dépôts	4
5	Approbation de l'ordre du jour	5
6	Prises en considération	5
7	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2022 (doc. 465 (2022-2023) n° 1, 1 (annexe 1) et 2)	6
8	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2022 (doc. 466 (2022-2023) n° 1, 1 (annexes 1 à 7), 2 à 8)	6
9	Projet de décret contenant le budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 (doc. 467 (2022-2023) n° 1, 1 (annexe 1) et 2)	6
1(Projet de décret contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 (doc. 468 (2022-2023) n° 1, 1 (annexes 1 à 8), 2 à 8)	6
1)	Projet de décret-programme portant diverses dispositions accompagnant le budget initial 2023 (doc. 469 (2022-2023) n°s 1 à 8)	6
	11.1 Discussion générale conjointe	6
12	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 24 mars 2022 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à l'abrogation des décrets conjoints du 12 juillet 2017 et du 19 juillet 2017 relatifs à la réutilisation des informations du secteur public et visant à l'établissement d'une politique de données ouvertes (doc. 476 (2022-2023) n° 1)	42
1:	BProjet de décret relatif aux données ouvertes et à la réutilisation des	
	informations du secteur public (doc. 477 (2022-2023) n° 1)	42

13.1 Discussion générale conjointe	42
14 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 24 mars 2022 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à l'abrogation des décrets conjoints du 12 juillet 2017 et du 19 juillet 2017 relatifs à la réutilisation de informations du secteur public et visant à l'établissement d'une politique de données ouvertes (doc. 476 (2022-2023) n° 1)	à 7 à
14.1 Examen et vote de l'article unique	48
15 Projet de décret relatif aux données ouvertes et à la réutilisation des informations du secteur public (doc. 477 (2022-2023) n° 1)	s 48
15.1 Examen et vote des articles	48
16 Accord de coopération du 5 juillet 2022 entre l'autorité fédérale, les Régions et les Communautés relatif à la composition de la délégation belge à l'assemblée interparlementaire Benelux (doc. 473 (2022-2023) n° 1)	
16.1 Discussion	48
17 Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'année budgétaire 2022 (doc. 458 (2022-2023) n°s 1 et 2)	
18 Projet de budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 (doc. 459 (2022-2023) nos 1 et 2)	é 49
18.1 Discussion conjointe	49
19 Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'année budgétaire 2022 (doc. 458 (2022-2023) nos 1 et 2)	
19.1 Examen des litteras	55
20 Projet de budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 (doc. 459 (2022-2023) nos 1 et 2) 20.1 Examen des litteras	55
Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	57
Annava II. Cour constitutionnella	58

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

- La séance est ouverte à 14h00.
- Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.
- M. le président. Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d'excuser leur absence à la présente séance Mmes Vandevoorde, Groppi, Pécriaux et Lekane, pour raisons de santé.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

4 Dépôts

M. le président. – Nous avons reçu le projet de décret modifiant les habilitations visées par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants (doc. 474 (2022-2023) n° 1) et le projet de décret modifiant le décret du 19 mai 2004 instituant un fonds d'aide à la mobilité étudiante au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur et d'autres dispositions en matière de mobilité étudiante (doc. 475 (2022-2023) n° 1). Ces projets de décret ont été envoyés à la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles.

Nous avons également reçu le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 24 mars 2022 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à l'abrogation des décrets conjoints du 12 juillet 2017 et du 19 juillet 2017 relatifs à la réutilisation des informations du secteur public et visant à l'établissement d'une politique de données ouvertes (doc. 476 (2022-2023) n° 1) et le projet de décret relatif aux données ouvertes et à la réutilisation des informations du secteur public (doc. 477 (2022-2023) n° 1). Ces projets de décret ont été envoyés à la commission du Budget, de la Fonction

publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires.

5 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 8 décembre 2022, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mardi 13 décembre 2022.

Je vous rappelle l'organisation de nos travaux que la Conférence des présidents a arrêtée.

Concernant les débats budgétaires, la Conférence des Présidents a décidé de grouper l'ensemble des discussions et de fixer les temps de parole comme suit: 30 minutes chacun pour le PTB et les Engagés, en ce compris l'intervention des chefs de groupe; 20 minutes chacun pour le PS, le MR et Ecolo, en ce compris les interventions des chefs de groupe, 10 minutes pour DéFI, 60 minutes pour les réponses du gouvernement, 10 minutes de réplique pour le PTB et les Engagés, 5 minutes de réplique pour le PS, le MR et Ecolo, 2 minutes de réplique pour DéFI. Nous suspendrons les travaux budgétaires après la dernière intervention parlementaire qui les concerne et nous poursuivrons avec les autres points inscrits dans la suite de l'ordre du jour. Les travaux budgétaires reprendront demain à 10h00 avec la réponse du gouvernement, suivie par les répliques des groupes politiques.

Entre-temps, nous avons reçu la proposition de décret modifiant le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle, visant à intégrer les syndicats dans le Conseil supérieur de la culture et les chambres de concertation, dé-**Mmes Pavet** \mathbf{et} Bernard, MM. Mugemangango, Dupont, posée par Vancauwenberge, Liradelfo, Beugnies et Schonbrodt (doc. 478 (2022-2023) n° 1), ainsi que la proposition de décret visant à instaurer un réseau urbain d'expression (RUE) en Communauté française, déposée par Mmes Pavet et Ber-MM. Mugemangango, Dupont, Vancauwenberge Hermant, nard, et Mme Lekane et M. Schonbrodt (doc. 479 (2022-2023) n° 1). Je vous propose d'ajouter la prise en considération de ces propositions de décret à l'ordre du jour de notre séance.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté. (Assentiment)

6 Prises en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret modifiant le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle, visant à intégrer les syndicats dans le Conseil supérieur de la culture et les chambres de concertation, déposée par Mme Pavet et consorts (doc. 478 (2022-2023) n° 1). Je vous propose d'envoyer cette proposition de décret à la

commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. (Assentiment)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret visant à instaurer un réseau urbain d'expression (RUE) en Communauté française, déposée par Mme Pavet et consorts (doc. 479 (2022-2023) n° 1). Je vous propose d'envoyer cette proposition de décret à la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. (Assentiment)

- 7 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2022 (doc. 465 (2022-2023) n° 1, 1 (annexe 1) et 2)
- 8 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2022 (doc. 466 (2022-2023) n° 1, 1 (annexes 1 à 7), 2 à 8)
- 9 Projet de décret contenant le budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 (doc. 467 (2022-2023) n° I, I (annexe 1) et 2)
- 10 Projet de décret contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 (doc. 468 (2022-2023) n° I, 1 (annexes 1 à 8), 2 à 8)
- 11 Projet de décret-programme portant diverses dispositions accompagnant le budget initial 2023 (doc. 469 (2022-2023) nos 1 à 8)

11.1 Discussion générale conjointe

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets de décret.

La discussion générale est ouverte.

M. Sahli, Mmes Cassart-Mailleux et Chabbert, M. Janssen, Mme Nikolic, MM. Segers et Gardier, Mmes de Coster-Bauchau et Laruelle, MM. Soiresse Njall et Hardy, rapporteurs, se réfèrent à leurs rapports écrits.

La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Pour un gouvernement et surtout pour un ministre du Budget, la présentation budgétaire face au Parlement peut s'avérer être un exercice périlleux. On dit qu'on juge un homme à ses actions; on pourrait dire de même qu'on juge un gouvernement à ses choix budgétaires, d'autant plus que les choix possibles en Fédération Wallonie-Bruxelles sont plutôt limités. En effet, notre entité n'est pas maître de ses recettes et une large partie de ses dépenses sert à payer les salaires des enseignants et à financer les engagements envers ses secteurs.

Néanmoins, le budget 2023 de la Fédération Wallonie-Bruxelles est loin d'être une simple formalité sans intérêt. L'augmentation des dépenses est effectivement liée à l'inflation et à l'indexation, qui affectent tous les secteurs relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais ce n'est pas la seule grille de lecture de l'exercice de ce jour. La marge de manœuvre budgétaire est étroite, mais les membres du gouvernement ont posé des choix forts qui ne laissent aucun doute quant au cap qu'ils suivent.

Comme une histoire qui se répète inlassablement, la législature en cours prend des tournures de «jour sans fin» où le réveil annonce chaque matin une nouvelle crise. Après deux années de pandémie, après les inondations historiques de 2021, l'année 2022 était attendue comme le printemps après un rude hiver. Malheureusement, le printemps se fait attendre. À l'image de Phil Connors se réveillant au son de la chanson de Sonny and Cher, nous nous sommes retrouvés face à une nouvelle crise: l'invasion de l'Ukraine par la Russie et l'instabilité géopolitique qui en découle. Je me souviens d'ailleurs exactement des déclarations du président du Parlement ukrainien dans cet hémicycle.

Ainsi, la crise sanitaire a laissé la place à une crise énergétique qui a frappé tous les ménages et tous nos secteurs, lesquels attendent que ce jour sans fin se termine et que la lumière apparaisse enfin au bout du tunnel. Le gouvernement, loin d'être fataliste, a fait le choix de se tenir aux côtés des citoyens et des acteurs de terrain qui les accompagnent quotidiennement à travers les services et les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour faire face à l'explosion des factures de gaz et d'électricité, Monsieur le Ministre, le gouvernement et vous-même avez décidé de débloquer une première enveloppe de 65 millions d'euros pour l'ajustement du budget 2022 et une seconde enveloppe de 85 millions d'euros pour l'année 2023, soit un total d'aides de 150 millions d'euros. Il serait impensable, après tout ce que nous avons traversé, de détourner le regard et de se résoudre à fermer les écoles, les théâtres, les crèches, les salles de sport et les maisons d'accueil par manque de chauffage ou d'électricité. Non au marasme! Non au défaitisme!

Par ailleurs, l'analyse approfondie des documents budgétaires dans le cadre des commissions a mis en exergue les effets concrets de la crise énergétique sur chacune des compétences. Cette analyse a été rendue possible, d'une part, par la qualité des documents transmis au Parlement et, d'autre part, par votre volonté de transparence, Monsieur le Ministre. Vous avez montré que vous souhaitez outiller au mieux chacun de vos collègues pour réaliser cet exercice budgétaire.

Consentir des dépenses, dans les champs de compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, revient à investir dans des politiques qui sont les clefs de demain. C'est grâce à ces investissements que nous briserons ce qui nous semble être une boucle temporelle, que nous sortirons de ces crises et que nous faciliterons l'avènement d'une société apaisée et solidaire. Cet investissement dans l'avenir que le gouvernement propose résolument de maintenir est crucial pour notre prospérité. Il faut le rappeler, encore et toujours, pour que cet objectif reste à l'avant-plan de nos préoccupations. La soutenabilité budgétaire et financière doit en effet aller de pair avec la garantie d'un futur prospère pour les francophones. Or, aujourd'hui, les crises successives frappent une part toujours croissante de la population. Il s'agit là d'une menace que le gouvernement a comprise et je l'en remercie!

Pour ce faire, le gouvernement concrétise l'investissement d'un milliard d'euros complémentaire qu'il a dégagé en faveur des bâtiments scolaires. Ce faisant, il réussira la transition énergétique et offrira à nos élèves et à nos enseignants, tous réseaux confondus, des infrastructures enfin dignes du 21 e siècle.

Pour lutter contre les inégalités, le gouvernement a dégagé des moyens supplémentaires, à hauteur de 7,5 millions d'euros, pour étendre la gratuité des cantines scolaires à toutes les classes concernées de l'enseignement primaire.

Pour réduire la fracture numérique à l'école, le gouvernement accélère le déploiement du matériel informatique, à travers le décret-programme. Il adopte une approche qui place l'élève au centre du dispositif, et non plus la classe. Un premier volet a permis d'équiper 532 établissements scolaires grâce à l'achat de près de 24 000 ordinateurs ou tablettes pour un montant d'environ 9 millions d'euros. Un deuxième volet, en cours, vise quant à lui à équiper d'un matériel informatique à moindre coût les élèves régulièrement inscrits dans les premier, deuxième, troisième et quatrième degrés de l'enseignement ordinaire et spécialisé, pour un montant de 15 millions d'euros.

Pour le groupe PS, la lutte contre la précarité étudiante doit rester le combat premier de ce gouvernement. Les crises successives ont touché particulièrement les publics les plus vulnérables, dont une partie importante des étudiants de l'enseignement supérieur. Cette dernière semaine, nous avons ainsi entendu le mouvement étudiant: il s'élève contre les conditions de vie dans lesquelles de plus en plus de ses membres doivent mener leurs études. La réussite du cursus relève pour certains d'un véritable parcours du combattant.

Si la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose pas de tous les leviers pour répondre aux revendications des étudiants, elle dispose toutefois de moyens d'action non négligeables. Dans ce cadre, mon groupe salue l'extension du gel du minerval dans les hautes écoles à 835 euros pour l'ensemble des cursus. Les aides proposées par la Fédération Wallonie-Bruxelles constituent un autre levier important.

Mon groupe sera particulièrement attentif aux travaux menés dans le cadre d'une réforme des allocations d'études à l'horizon 2024. Par ailleurs, maintenant que les subsides sociaux sont égaux pour tous les types d'enseignement, il serait judicieux d'effectuer une évaluation de leur utilisation afin d'en retirer les

bonnes pratiques: à titre d'exemple, je mentionnerai l'allocation jobiste lancée par l'Université libre de Bruxelles (ULB). D'autres chantiers doivent encore aboutir: c'est le cas des travaux menés au sein de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) sur les supports de cours.

Vous pourrez par ailleurs compter sur nous, Monsieur le Ministre-Président de Madame la Ministre, pour répercuter les demandes des étudiants auprès des autres niveaux de pouvoir.

Enfin, je m'en voudrais d'aborder l'enseignement supérieur sans saluer la poursuite de son refinancement. La tranche de 20 millions d'euros supplémentaires permettra de répondre en partie aux besoins des établissements, mais elle vise surtout à assurer un meilleur accompagnement des étudiants.

Pour ce qui est du sport, le gouvernement a débloqué des moyens pour soutenir le sport de haut niveau. C'est ainsi qu'un budget de 275 000 euros vise à augmenter le nombre de contrats de sportif de haut niveau, et ce, en vue des prochains Jeux olympiques. Le financement découlant du décret portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française, tel que modifié récemment, a également été revu à la hausse: l'augmentation des crédits permet d'étendre la labellisation à l'ensemble des fédérations sportives.

À propos des maisons de justice, le gouvernement a libéré un montant de 3,3 millions d'euros pour l'engagement de 57 équivalents temps plein (ETP). Cet engagement fait écho à la réforme fédérale d'exécution des peines qui aura un impact sur notre Fédération par l'augmentation des détenus placés sous surveillance électronique.

La ministre Glatigny alloue également des fonds à la formation dans le domaine des urgences collectives. Le drame de Strépy-Bracquegnies est encore dans nos mémoires.

Concernant la jeunesse, elle a obtenu 3,8 millions d'euros supplémentaires par rapport au budget initial de 2022 pour soutenir des organisations de jeunesse et les mouvements de jeunes. Pour l'aide à la jeunesse, les moyens sont aussi revus à la hausse, notamment pour financer la concrétisation du masterplan portant sur les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ).

Certaines familles ont l'impression de vivre depuis de longs mois ce «jour de la marmotte» et de subir l'interminable ritournelle de la crise. L'objectif principal du gouvernement en matière d'enseignement est bien que les enfants en réchappent. La ministre Désir fait de l'école un milieu accueillant et réconfortant, un espace où chaque élève est accompagné et peut s'épanouir au milieu de ses camarades. C'est pourquoi nous soutiendrons toutes les initiatives qui visent à lutter contre les discriminations et les inégalités.

En cette période, ces mesures prennent tout leur sens. L'extension de la gratuité des fournitures scolaires qui profite désormais aussi aux élèves des deux premières années primaires s'inscrit dans cette volonté. Il s'agit d'une avancée primordiale dans le soutien aux publics les plus vulnérables, pour aboutir à plus de justice sociale. Le groupe PS continuera de se battre pour continuer à engranger des victoires sur le chemin de la gratuité de l'enseignement.

Ce budget traduit par ailleurs différentes mesures prévues par le Pacte pour un enseignement d'excellence visant à renforcer le soutien pédagogique aux élèves. Je pense en particulier aux ETP dégagés pour instaurer un accompagnement personnalisé dans les premières années primaires avec l'implantation du tronc commun. Malgré la crise, l'on peut se réjouir que le Pacte, dont l'un des objectifs est la lutte contre les inégalités, soit sur de bons rails.

Ces derniers mois, les enseignants et les acteurs du secteur de l'enseignement sont descendus dans la rue afin de manifester et exprimer leur mal-être. Dans la limite de ses possibilités et compte tenu du cadre budgétaire, le gouvernement a tenu à y apporter des réponses concrètes. Ce n'est pas fini: mon groupe salue les mesures conclues dans le cadre de l'accord sectoriel. Je pense en particulier à l'augmentation de 7,8 millions d'euros de l'aide apportée aux directeurs de l'enseignement fondamental, à l'augmentation de la prime de fin d'année ou encore à l'extension aux autres membres du personnel de la prime pour du matériel informatique.

Madame Désir, le PS sera attentif au suivi des travaux entrepris dans le cadre des différents groupes de travail, instaurés à votre initiative. Nous serons le relais des propositions concrètes et réalisables qui y seront formulées. Le Pacte pour un enseignement d'excellence ne peut atteindre ses objectifs qu'avec le soutien des acteurs de l'enseignement.

J'en viens à présent au soutien psychologique apporté aux jeunes. Durant des mois, les centres PMS ont effectué un travail remarquable. Pour ce faire, ils ont pu compter sur un budget exceptionnel, provenant notamment de l'Union européenne. Toutefois, ce budget n'a pu être reconduit. Cela ne vous a pas arrêtée: vous êtes parvenue à trouver des solutions en collaborant étroitement avec l'État fédéral, qui a dégagé des subventions importantes pour le recours à des psychologues. Nous saluons cette initiative: elle soulagera les centres PMS qui pourront plus facilement mobiliser ces aides pour les élèves présentant des troubles psychologiques.

Je voudrais à présent aborder le secteur de l'enfance, lui aussi durement touché par ces crises successives. Ainsi, nous nous réjouissons de voir que 10 millions d'euros d'aide directe seront versés dès 2022, avec notamment un forfait de 200 euros par place d'accueil. Une enveloppe de 5 millions d'euros est également prévue pour une cellule de veille à destination des opérateurs qui connaissent des difficultés financières. Le combat contre l'accroissement des inégalités so-

ciales et la lutte contre la pauvreté infantile, qui touche presque un enfant sur deux à Bruxelles et un enfant sur quatre en Wallonie, nous préoccupent énormément.

Un accueil accessible et de qualité est essentiel en vue de briser la persistance intergénérationnelle des inégalités qui touchent de plus en plus de familles, plus particulièrement les familles monoparentales. Ainsi, nous nous réjouissons des moyens consacrés à la création de 5 000 nouvelles places d'accueil. Par ailleurs, nous nous félicitons de la poursuite de la réforme de l'accueil de la petite enfance, et ce, afin d'améliorer la qualité et l'accessibilité des milieux d'accueil.

D'autres défis majeurs se profilent, notamment la réforme de l'accueil temps libre (ATL) ou encore la révision de la participation financière des parents (PFP) pour les milieux d'accueil, en vue d'aider les familles les plus précaires et monoparentales. Madame Linard, nous vous accompagnerons dans ces chantiers essentiels, en restant toujours extrêmement vigilants sur des points fondamentaux pour nous comme le bien-être des travailleurs ou l'accessibilité.

Je voudrais m'attarder un moment sur un autre élément vital de notre société, et non des moindres: la culture. Si d'aucuns se sont parfois égarés en la jugeant non essentielle, la culture est bien vitale. A fortiori en période de crise, elle est un moyen merveilleux de résilience et un trait d'union entre les autres et soimême à l'heure où les usages numériques accentuent l'individualisme et le repli sur soi contemporains. Aujourd'hui, plus que jamais, nos concitoyens ont besoin de ces lieux de rassemblement culturel.

En réponse aux fortes demandes du secteur, certaines aides ponctuelles sont devenues structurelles, permettant une meilleure organisation des opérateurs et une stabilité d'emploi. En cette dernière matière, je souhaite mettre en lumière la reconversion de PointCulture qui a saisi l'opportunité de se réinventer. La rénovation des infrastructures culturelles permet aussi de réduire au maximum la consommation énergétique. Grâce aux fonds européens pour le Plan de relance, 48 millions d'euros sont investis dans les infrastructures culturelles; s'y ajoutent plus de 20 millions sur fonds propres.

Je me réjouis qu'en marge de l'indexation, 9 millions d'euros de moyens complémentaires soient engagés en 2023, notamment pour soutenir la lecture publique par l'intermédiaire de nos bibliothèques, pour relancer la troisième édition de l'appel à projets «Un futur pour la culture» et pour améliorer les conditions de rémunération des artistes plasticiens grâce à un projetpilote que nous suivons de près. Cette condition est cruciale pour leur donner accès au nouveau statut d'artiste prévu par le niveau fédéral.

L'an dernier, le secteur des médias en Fédération Wallonie-Bruxelles a vu son paysage totalement recomposé, à la suite d'une série de fusions sans précédent. Le paysage médiatique ainsi redéfini nous amène à repenser les fonctionnements actuels. Nous sommes convaincus que les partenariats entre médias de service public et médias privés sont l'une des réponses à la concurrence des GAFAN (Google, Apple, Facebook, Apple, Netflix). La pleine application du décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (décret «SMA») permet d'atteindre des recettes de 1,5 million d'euros en 2022, qui seront réinvestis dans notre production audiovisuelle en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les travaux autour du nouveau contrat de gestion de la RTBF se finalisent et nous avons confiance dans la direction prise par le gouvernement. Il était important de trouver un juste équilibre entre les fortes demandes des différents secteurs envers notre média de service public et de lui assurer les moyens afin de relever les défis de demain.

Madame la Ministre, je profite de ce moment de parole pour vous sensibiliser à nouveau à l'importance des combats que nous devons continuer à mener contre les discours de haine, mais aussi pour la protection des journalistes, ici et à travers le monde. Les moyens pour les droits des femmes augmentent également, ce qui est nécessaire au vu des défis à relever.

Enfin, en cohérence avec nos valeurs écosocialistes, il est essentiel pour le groupe PS que tous les niveaux de pouvoir s'inscrivent dans la lutte pour une transition écologique. La Fédération Wallonie-Bruxelles a son mot à dire à ce sujet, à travers la rénovation des bâtiments scolaires et l'adoption du Plan transversal de transition écologique, qui vise la neutralité carbone au plus tard pour 2050. À cet égard, nous saluons le financement et les subventions alloués dans des actions de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique.

Cette succession de crises a fini par changer le regard de certains. Ces crises ont permis de ramener notre action à l'essentiel et de concentrer l'usage de nos ressources sur les priorités de nos concitoyens, celles du PS depuis toujours, et à l'avenir encore: la solidarité, la cohésion, la protection de tous, l'innovation, la justice sociale.

À l'image de Phil Connors, incarné par Bill Murray, qui se débarrasse de ses travers passés et de sa vision conservatrice pour embrasser une vision altruiste de l'humain qui lui permettra de sortir d'un «jour sans fin», la Fédération Wallonie-Bruxelles, grâce aux choix qu'elle pose, sortira de cette spirale accompagnée par l'ensemble des citoyens francophones. Au nom du groupe PS, j'assure le gouvernement de notre plein et entier soutien.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – L'hiver est là et, partout dans les écoles, les lieux culturels, les centres sportifs, les bibliothèques, les crèches, etc. On hésite à augmenter le chauffage, car la facture est devenue impossible à payer. C'est

aussi le problème n° 1 pour les familles: la facture énergétique augmente et, par conséquent, tous les autres prix aussi.

Le gouvernement a dès lors indexé les salaires et les subventions, conformément à la loi. Les recettes en provenance de l'État fédéral ont d'ailleurs été augmentées en fonction de cette inflation. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a aussi débloqué des aides, ce qui est fort bien. Il s'agit de 150 millions d'euros pour la fin de l'année 2022 et l'année 2023.

Cela pose cependant problème au groupe PTB. Ce montant n'est en effet pas suffisant et il n'arrivera pas à temps. Mes camarades s'exprimeront par la suite pour ce qui est de l'enseignement et de la culture. De manière générale, ce sont les institutions et les familles qui devront d'abord supporter ces charges. J'illustrerai mon propos par deux exemples.

Le premier exemple concerne le sport. Des centaines de clubs sont confrontés à d'énormes difficultés sans savoir s'ils seront aidés ni quand. Des enfants s'entraînent pieds nus au karaté dans le hall sportif du Grand-Hornu, qui n'est plus chauffé. La facture d'énergie a explosé et l'ASBL qui gère le centre sportif est proche de la faillite. Madame Glatigny, vous avez indiqué hier en commission que cette ASBL ne répond pas aux critères qui permettent de recevoir de l'aide. Une semaine plus tôt, le ministre wallon des Infrastructures sportives, qui est du même parti politique que vous, a pourtant affirmé que les clubs sportifs relevaient des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Voilà ce que deviennent les promesses d'aide dans la pratique: une partie de ping-pong entre les différents ministres! Comment peut-on l'accepter? Aucun enfant ne doit avoir froid à cause de cette partie de ping-pong! Aucun centre sportif ne doit fermer en raison de cette crise énergétique!

Le deuxième exemple a trait à l'aide de 200 euros allouée, par classe d'accueil, au secteur de la petite enfance. J'ai lu dans la presse le témoignage d'une accueillante d'enfants qui indiquait que, pour remplir sa cuve à mazout, elle devait débourser cette année plus de 2 600 euros, contre 1 200 il y a deux ans. Accueillant quatre enfants, les 800 euros reçus de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne lui permettaient même pas de couvrir un tiers de la facture. Une autre directrice de crèche affirmait que 200 euros par place lui «rapporteraient» 2 200 euros, mais ne lui permettaient pas de couvrir sa dernière facture de mazout. De plus, les aides à la promotion de l'emploi (APE) ne suivent pas les indexations de salaire. Avec cela, elle ne va pas pouvoir tenir longtemps!

Les aides forfaitaires ont-elles été versées dans la semaine du ler décembre comme prévu? Les modalités d'application de la cellule de veille qui devaient être examinées cette semaine ont-elles été fixées? Quand cette cellule de veille sera-t-elle opérationnelle? De quelle manière assurez-vous que les modalités d'octroi de ces aides soient connues de toutes les structures?

En plus d'être insuffisantes et tardives, ces aides sont assorties de conditions, ce qui est également problématique. Ceux qui perçoivent ces aides s'engagent — c'est du moins le cas pour le sport — par une déclaration sur l'honneur à tout faire pour réduire leur consommation. Or, ils l'ont déjà réduite: la diminuer encore pourrait empêcher le maintien de leurs activités. Nous déposons un amendement afin de modifier cette disposition dans la déclaration sur l'honneur. Autre condition à laquelle sont soumises ces aides: les avances accordées devront être remboursées selon des modalités qui ne sont pas encore connues. Comment pensez-vous dès lors rassurer les gens? Ne risquent-ils pas de tirer la conclusion que vous estimez qu'ils n'ont pas besoin de ces aides?

Enfin, le dernier point problématique est que ces aides serviront à payer des factures à Engie qui a déjà réalisé 9 milliards de surprofits durant cette crise. Monsieur le Ministre du Budget, vous aviez d'autres alternatives: appeler vos collègues du gouvernement fédéral ou discuter avec eux lors du bureau de votre parti, le lundi matin, afin d'insister auprès d'eux pour qu'ils bloquent les prix de l'énergie. Nous vous l'avions demandé par le biais d'une proposition de résolution, que votre majorité a préféré rejeter.

Ce ne sont pourtant pas les occasions qui manquent de parler avec vos collègues. Le ministre-président a d'ailleurs récemment dit dans la presse que, depuis les crises de la Covid-19 et de l'énergie, la communication entre les niveaux de pouvoir n'avait jamais été aussi intense. Pourquoi n'avez-vous pas saisi cette occasion pour bloquer les prix? D'autres pays ont entrepris cette démarche et c'est parfaitement faisable en Belgique. Cette mesure pourrait aider les familles et éviter de vider les caisses de la Communauté française. Certains pensent qu'il faut attendre l'Europe. Effectivement, celle-ci s'est décidée après des mois à faire une proposition de plafonnement, mais ce plafond est tellement élevé qu'il n'aura aucune utilité.

J'ai évoqué les surprofits. La pression a fonctionné et a débouché, des mois plus tard, sur une proposition de taxation. Toutefois, avec la formule adoptée, Engie conserve quand même 7 de ses 9 milliards de surprofits. Il y a donc encore largement de quoi financer le soutien aux secteurs qui en ont besoin.

Il s'agit de tirer les leçons de ces dernières années et plus particulièrement des crises qui se succèdent: la Covid-19, les inondations, l'énergie. À plusieurs reprises, les aides arrivent trop tard, sans véritable état des lieux. Un membre de la majorité a déclaré en commission qu'on ignorait qui était le plus impacté et comment. Il faut donc établir des cadastres pour identifier qui a le plus besoin de soutien. Dans l'attente de ces derniers, nombre de personnes et d'institutions ne sont malheureusement pas aidées.

Si mon groupe pense que les crises liées à la Covid-19 et aux inondations peuvent résulter de circonstances imprévisibles, il nous aussi semble que la troisième crise, celle de l'énergie, est dans l'air depuis longtemps. Il s'agit d'une crise d'un autre type, qui survient à cause de la loi du marché et de la spéculation. Ce système n'est pas nouveau. Il est bien connu. La Communauté française l'utilise d'ailleurs pour élaborer le budget. Monsieur le Ministre, vous avez expliqué que vous cherchez à savoir quelle note l'agence Moody's accordera à la Belgique. Cette note déterminera l'intérêt pour les investisseurs de prêter de l'argent à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Rester attirant sur le marché est un des moteurs du travail budgétaire.

En revanche, en ce qui concerne les besoins de la population, vous y répondez dans les limites des budgets disponibles. Je prends l'exemple des places d'accueil pour la petite enfance. Une crèche vient encore de fermer à Huy et deux tiers des enfants n'ont pas de place d'accueil. Pourtant, un plan de création de places a été lancé durant l'actuelle législature, ce qui est très bien. Il en faudrait plus. Cependant, vous annoncez un report à 2026. Les bébés d'aujourd'hui seront alors déjà à l'école.

Il convient néanmoins de souligner deux éléments positifs. Nous nous réjouissons tout d'abord de la gratuité pour la première et la deuxième années de l'enseignement primaire. Ce développement, bien qu'incomplet, va dans le bon sens. Ensuite, vous inscrivez un milliard d'euros pour le Plan «Bâtiments scolaires». Un travail de concrétisation reste encore à effectuer. Par ailleurs, l'attribution des fonds, sur la base de la méthode de l'appel à projets, nous pose problème. Chaque école doit soumettre un dossier pour expliquer ce qu'elle compte faire et en quoi son dossier est le meilleur. Dans la réalité, c'est un concours! Les écoles sont mises en concurrence, ce qui pose un problème d'inégalité, certaines écoles disposant de plus de moyens que d'autres pour introduire les multiples projets. Finalement, certaines écoles verront leurs projets refusés et devront attendre le prochain appel ou au-delà. Dans l'intervalle, l'état des bâtiments continuera à se détériorer.

Par conséquent, des choix s'imposent pour disposer d'un peu plus de marge. Chaque année revient la question des non-consommés. Aujourd'hui, 150 000 000 euros sont inscrits dans le budget, mais ne sont pas dépensés. Ils servent à équilibrer les comptes et à se conformer aux normes comptables imposées par l'Union européenne. Il existe aussi toute une série de dépenses de consultance externe. Nous les avons additionnées sur la base des réponses reçues, certes pas toujours complètes. Le poste relatif à la consultance représente 4 500 000 euros en 2022, dont 1 700 000 euros pour les sociétés KPMG et Roland Berger pour un audit visant à une meilleure répartition du personnel dans les administrations.

La question de la rémunération des ministres est plus symbolique. Une réduction de ce poste pourrait rapporter 400 000 euros par an et permettre d'être un peu plus en phase avec la population, en ayant les pieds un peu plus sur terre. Si vous dégagiez ces sommes, vous pourriez, par exemple, prolonger les aides ac-

cordées aux centres PMS pendant la crise de la Covid-19, supprimées cette année alors que la santé mentale des enfants les justifiait.

(16)

Pour conclure, j'aborderai le retour de l'austérité. Monsieur le Ministre, vous avez beau dire que cela ne figure pas dans les projets, mais l'annexe sur la revue des dépenses (spending review) indique bel et bien que l'Union européenne exige l'application de la méthode de révision des dépenses. La revue des dépenses conditionne l'octroi des moyens du Plan de relance européen. L'Union européenne annonce que l'assouplissement des mesures qui était de mise pendant la crise de la Covid-19 viendra à son terme à la fin de l'année 2024. La méthode de revue des dépenses sera donc appliquée chaque année à partir de maintenant. Dès lors, nous craignons fortement que cela réduise toujours davantage les marges budgétaires nécessaires pour répondre aux besoins de la population.

M. le président. – La parole est à M. Kerckhofs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – La crise énergétique et l'inflation qui l'accompagne n'épargnent évidemment pas les écoles. Certaines d'entre elles éprouvent déjà des difficultés; beaucoup d'autres sont très inquiètes pour les prochains mois, car leurs contrats fixes de fourniture d'énergie arrivent à échéance et une lourde augmentation du montant de la facture se profile à l'horizon. Des moyens complémentaires aux dotations ou subventions classiques sont prévus pour l'enseignement obligatoire: 22 millions d'euros ont été dégagés pour 2022, et pour 2023, 88 millions d'euros sont prévus pour l'ensemble des secteurs de la Communauté française.

Le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) a calculé le surcoût dû à la crise à 61 millions d'euros en 2022 rien que pour l'enseignement
obligatoire. De son côté, le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) a
calculé que le coût total de la charge énergétique s'élèverait à quasi 182 millions
d'euros en 2023 pour ses propres écoles, soit l'équivalent du total des recettes
des établissements à qui il ne resterait plus rien pour le volet pédagogique, les
fournitures scolaires et l'entretien du matériel. Les sommes prévues sont donc
insuffisantes, car l'ensemble des moyens complémentaires doivent être répartis
entre tous les autres secteurs – enseignement supérieur, culture, petite enfance,
sport, etc. – qui en ont bien besoin également.

Actuellement, beaucoup d'écoles sont en difficulté ou prennent des mesures radicales qui font peser la crise sur les élèves, les professeurs et, parfois, les parents. Elles ont décidé de limiter la température dans les locaux. Pour les élèves assis des heures sur leur chaise, la situation est insupportable. Au sein de ce Parlement, le PTB s'est fait le relais de nombreux témoignages. Aujourd'hui, c'est encore plus vrai en raison des températures qui sont en train de chuter. Pour les professeurs, ce n'est pas beaucoup mieux. Même s'ils bougent davantage, il est inacceptable de devoir travailler avec des températures parfois inférieures à

18 °C comme de devoir constater aussi la difficulté des élèves dont ils ont la charge.

Les enseignants risquent également d'être rationnés en achats de matériel pédagogique ou en activités extérieures, ce qui les prive d'exercer pleinement leur métier. Depuis des mois, ils se mobilisent pour obtenir de meilleures conditions à l'école. Pour le moment, vous allez clairement dans la direction opposée. Toutes ces souffrances et difficultés sont, en plus, inefficaces d'un point de vue budgétaire, car elles ne permettent pas d'économies significatives. Certaines écoles sont réellement en danger. Elles sont parfois tentées de répercuter les factures sur les parents en réclamant des frais de chauffage, comme un établissement d'Arlon a essayé de le faire récemment. C'est bien sûr interdit, mais si les parents ont réagi à Arlon, est-on certain que ce soit le cas partout? Les parents moins bien informés n'ont-ils pas déjà payé des frais de ce type?

Parfois aussi, les écoles augmentent d'autres frais, comme ceux de la cantine ou des sandwichs, pour équilibrer leurs comptes. C'est d'autant plus insupportable de faire payer les parents alors qu'ils sont nombreux à ne pas parvenir à payer leurs propres factures énergétiques. En effet, 75 % des Wallons déclarent ne pas savoir comment y arriver cet hiver. Tout ceci montre l'importance de la gratuité scolaire pour soulager au maximum les familles. Cette gratuité est un principe vers lequel il faut tendre. La crise énergétique ne fait qu'accentuer cette nécessité.

Dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement indique sa volonté de poursuivre la gratuité des fournitures scolaires. La précédente législature a déjà acquis le principe dans l'enseignement maternel qui s'applique en 2019 en première année de l'enseignement maternel, en deuxième année en 2020 et en troisième année en 2021. Tout le monde s'attendait à ce que cette gratuité soit ensuite appliquée en première année de l'enseignement primaire à la rentrée 2022. L'annonce du gel de cette mesure a entraîné une levée de boucliers du secteur associatif et des fédérations représentatives des parents. Un mouvement s'est organisé pour réclamer inlassablement cette gratuité. Manifestement, la mobilisation a été payante, car vous avez décidé de rendre les fournitures gratuites en première et deuxième années de l'enseignement primaire à la prochaine rentrée scolaire. Même si c'est avec un an de retard, nous nous en réjouissons, car c'est absolument nécessaire.

Malheureusement, alors que la gratuité dans l'enseignement maternel s'est accompagnée de l'interdiction des frais facultatifs, ceux-ci sont maintenus dans l'enseignement primaire, ce qui a entraîné des réactions, notamment celle très vive de la Ligue des familles. Selon elle, le texte du décret-programme ne permet pas d'assurer la gratuité. Elle rappelle que le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit la suppression des frais facultatifs. Bien sûr, vous invoquez l'aspect facultatif de ces frais. Cependant, la Ligue des familles fait justement

remarquer que «quand l'école demande du matériel, les parents sont, dans les faits, obligés de l'acheter. Un parent, même en grande difficulté financière, ne veut pas que son enfant n'ait pas le même matériel que ses camarades de classe, ou soit pointé du doigt parce qu'il ne participe pas au financement». De manière générale, les frais facultatifs sont donc très contestables, parce qu'ils n'ont souvent de facultatifs que le nom. Dans la dernière étude de la Ligue des familles, on apprend que, dans l'enseignement primaire, un peu plus de la moitié des élèves doivent acheter au moins un manuel pour un coût moyen de 38 euros. Pour un quart des élèves concernés, les frais dépassent 54 euros. Sans compter les frais liés à l'achat de matériel numérique.

Pour le PTB, les frais facultatifs sont à bannir. Nous avons déposé un amendement en commission dans ce but, mais la majorité l'a rejeté. Nous allons redéposer un amendement qui, cette fois, supprime les frais facultatifs en première et deuxième années de l'enseignement primaire uniquement. Il nous semble très important d'instaurer, au moins à ce niveau, une réelle gratuité, puisque c'est l'objectif auquel le gouvernement prétend.

Avancer vers la gratuité implique aussi qu'il faut supprimer ou limiter d'autres frais, parmi lesquels les frais de garderie du temps de midi. Il est inacceptable que des parents doivent payer uniquement pour que leur enfant puisse s'asseoir sur une chaise et manger ses tartines. Il y a presque deux ans, nous avions déposé un texte qui supprimait cette possibilité. À l'époque, la majorité avait fait des circonvolutions pour dire qu'il y avait de bonnes choses dans notre texte, mais que le débat n'était pas mûr. Vous nous aviez promis, Madame la Ministre, la réalisation d'un cadastre par l'administration pour objectiver la situation. Depuis, nous n'avons rien vu venir et vous avez avancé différentes explications pour justifier ce retard.

Nous avons donc décidé, avec nos modestes moyens, de réaliser ce cadastre nous-mêmes et avons obtenu des résultats à l'échelle de Bruxelles: 85 % des écoles sur lesquelles nous avons obtenu des informations demandent une «taxe tartine». En moyenne, cette taxe représente un budget de 140 euros par an et par enfant. Toutefois, ce budget peut parfois monter jusqu'à 300, voire 400 euros. Cette situation est intolérable dans le contexte actuel de crise sociale. C'est pourquoi nous déposons également un amendement pour mettre fin à cette pratique.

Certains établissements réclament des frais abusifs pour organiser les voyages scolaires, ce qui a pour conséquence de mettre des familles devant des choix impossibles: soit obliger tout le monde à se serrer la ceinture, soit refuser à un enfant la participation à un voyage scolaire, avec les conséquences pédagogiques et psychologiques qui en découlent. En commission, Madame la Ministre, vous avez indiqué vouloir plafonner les frais des voyages scolaires seulement en première et deuxième années primaires. Or, les abus ont la plupart du temps lieu

dans les années ultérieures. Nous déposons également un amendement qui suit la demande de la société civile de plafonds généralisés, mais différents dans l'enseignement primaire et secondaire.

Dans l'enseignement supérieur, comme partout ailleurs, ce sont les factures énergétiques qui inquiètent en premier lieu. Il y a quelques semaines, une estimation des coûts énergétiques pour les trois plus grandes universités de la Communauté a été annoncée: 8,4 millions d'euros pour l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), 6 millions d'euros pour l'ULB et 4,5 millions pour l'Université de Liège (ULiège), ce qui représente un total de presque 19 millions d'euros de surcoût. Or, sur l'aide de 19 millions d'euros annoncés pour l'enseignement supérieur, 11 millions d'euros seront destinés aux hautes écoles afin d'immuniser leur budget à l'augmentation des salaires due à l'inflation. Il reste donc 8 millions d'euros pour les universités et les écoles supérieures des arts (ESA), un montant qui ne représente même pas la moitié des surcoûts énergétiques estimés pour les trois universités citées, sans oublier celles de Namur et de Mons. Ici encore, tous ces surcoûts représentent de l'argent qui devrait être investi dans l'enseignement, mais qui, à la place, disparaît dans les poches d'Engie et des multinationales de l'énergie. Cela est inacceptable!

Enfin, la précarité étudiante, qui concernait déjà 80 000 étudiants avant la crise, augmentera encore dans le contexte actuel. Nous avons interpellé le gouvernement à de nombreuses fois, sous différents angles. Afin d'attirer son attention, nous avons relayé les témoignages et les demandes du terrain. Malheureusement, le gouvernement et la majorité livrent un double discours qui, loin de prendre au sérieux nos alertes, révèle sa volonté d'évacuer le sujet. D'un côté, certains nous accusent de désinformation et prétendent qu'il suffirait de mieux informer. De l'autre, ils admettent que tous les besoins ne seront pas satisfaits, mais que c'est comme ça et qu'il n'est pas possible de faire plus. Nous le déplorons!

M. le président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – J'aimerais aborder des aspects relatifs à la culture et aux droits des femmes. Tout d'abord, concernant la culture, nous assistons à une explosion des prix de l'énergie depuis plus d'un an. Le personnel des lieux culturels tirait déjà la sonnette d'alarme au mois de janvier dernier.

Les cinémas ont vu le montant de leurs factures tripler, quadrupler, alors même que la fréquentation du public est toujours 63 % inférieure à ce qu'elle était en 2019. Cette fréquentation risque de diminuer encore en raison de la diminution du pouvoir d'achat des citoyens.

Le représentant d'un musée m'expliquait ne plus avoir les moyens de payer le personnel de nettoyage à partir du mois de janvier 2023. De même, les dépenses énergétiques des bibliothèques, théâtres et salles de concert explosent. Les opé-

rateurs envisagent de réduire leur programmation, d'augmenter le prix des entrées, de réduire les cachets, voire de licencier des membres du personnel. Tous espèrent évidemment ne pas devoir en arriver là, mais sans mesures fortes, c'est malheureusement ce qui risque d'arriver. Ces solutions de dernier recours seraient dramatiques, tant pour le public – dont l'accès à la culture serait encore une fois entravé – que pour les travailleurs de la culture, qui ont aussi des factures d'énergie de plus en plus élevées à régler.

Madame Linard, comment comptez-vous préserver le droit d'accès à la culture? Comment garantirez-vous qu'aucun emploi ne disparaisse dans le secteur de la culture? Vos mesures sont insuffisantes pour éviter le pire, ce que votre gouvernement semble complètement assumer. Pour ce qui est de l'indexation des subventions, vous affirmez dans l'exposé général du projet de décret contenant l'ajustement du budget que «si ces indexations permettent de couvrir une partie de l'augmentation des coûts liés à l'inflation et à l'énergie, il s'avère qu'elles ne sont pas toujours prévues par les textes, ou qu'elles peuvent s'avérer insuffisantes.» Plusieurs subventions ne connaîtront donc pas d'indexation. Au vu de l'ampleur de l'inflation actuelle – plus de 10 % –, cela aura forcément un impact sur les activités financées par ces subventions.

Une longue indexation équivaut de fait à une diminution des moyens financiers. Dès lors, pourquoi ne pas avoir indexé l'ensemble des subventions? Pourquoi vous êtes-vous contentés, dans la plupart des cas, de n'indexer les subventions que lorsque vous étiez légalement contraints de le faire? Nous avons eu plusieurs retours qui confirment nos dires en ce qui concerne l'insuffisance de l'indexation pour couvrir l'augmentation des coûts liés à la crise énergétique.

Ainsi, le musée Keramis estime que, sur le seul plan énergétique, ses frais augmenteront de près de 83 000 euros en 2023. L'augmentation de la subvention qui lui est octroyée sera quant à elle de 50 000 euros et ses besoins ne seront donc rencontrés qu'à 63 %. C'est sans compter l'impact de l'inflation sur le reste de ses dépenses. En définitive, en termes d'aides énergétiques, j'ai appris que de nombreux opérateurs seraient exclus de votre projet de décret-programme: d'abord, ceux dont la subvention serait indexée – alors même que cette subvention est manifestement insuffisante -, ensuite les opérateurs non subventionnés - qui commencent à en avoir l'habitude - et, pour terminer, les opérateurs qui ne sont soutenus que de manière ponctuelle. Quelque 283 opérateurs sont éligibles pour obtenir cette aide d'un montant moyen de 20 000 euros par opérateur. Cette somme doit les aider à faire face à la hausse des coûts en 2022 et 2023, mais, au vu des témoignages que nous avons recueillis, elle est largement insuffisante. Combien d'autres opérateurs sont-ils privés de cette aide? Pour quel motif, si ce n'est celui d'épuiser trop vite le maigre fonds de 6 millions d'euros prévus à cet effet?

J'en viens enfin à la cellule de veille. Le vade-mecum qui explique les modalités d'attribution précise que cette aide ne dépassera pas 50 ou 70 % de la différence entre les charges énergétiques de l'exercice pour lequel la demande a été introduite – 2022 ou 2023 – et celle de l'exercice 2019. D'une part, vous ne prenez donc pas du tout en compte les autres types de dépenses qui ont explosé face à la crise énergétique. D'autre part, vous laissez entre 30 et 50 % de l'augmentation des frais énergétiques à charge des opérateurs. En l'occurrence, on parle de montants énormes allant de 100 000 à 200 000, voire à 400 000 euros. Si l'opérateur n'a pas de réserve ou presque, comment pourrait-il s'en sortir si ce n'est en coupant dans les rémunérations ou dans sa programmation? Comment joindrait-il les deux bouts si ce n'est en augmentant les prix des entrées?

D'après le vade-mecum, les services de l'administration contrôleront en fin d'exercice les bilans et comptes de résultats des opérateurs ayant bénéficié de ces avantages. Ce contrôle aura pour objectif de déterminer si l'opérateur a effectivement été confronté à des coûts énergétiques supérieurs, s'il a donc utilisé l'intégralité de l'avance à cette fin, ou s'il a réalisé un bénéfice indu. Si je comprends bien, un opérateur qui utiliserait une partie de l'aide de la cellule de veille, par exemple pour rémunérer son personnel, serait sommé de rendre l'argent qu'il aurait reçu. Cette cellule de veille permettra sûrement de préserver certains lieux culturels, mais quel en sera l'intérêt si ces lieux sont vidés de leurs travailleurs?

Outre les mesures liées à la crise énergétique, vous avez annoncé une nouvelle édition d'appels à projets «Un futur pour la culture», pour un montant de 1,5 million d'euros. Pourquoi le montant de cette troisième édition est-il deux fois moins élevé que celui des éditions précédentes, dont le total avoisinait les 3 millions d'euros? Pour rappel, lors de la première vague d'appels à projets «Un futur pour la culture», seul un projet sur quatre avait été retenu en moyenne. Cela impliquait que quelque 750 projets n'avaient pas pu être financés. Combien de personnes risquent-elles donc d'investir du temps en pure perte dans l'espoir d'obtenir une part de ce petit montant de 1,5 million d'euros?

Pour ce qui est des droits des femmes, la Belgique ne tient toujours pas ses engagements pris dans la Convention du Conseil de l'Europe du 11 mai 2011 sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). Cela se vérifie à notre niveau de pouvoir. La presse relate régulièrement les violences dont sont victimes de nombreuses femmes, sans que la Fédération débloque les moyens pour lutter efficacement contre ces dernières. Hors indexation, aucun nouveau budget n'est prévu en 2023 pour les droits des femmes. Plusieurs initiatives de lutte contre les violences ont pourtant besoin d'être renforcées. Je pense par exemple à la ligne d'écoute SOS Viol qui, contrairement à ce que prévoit la Convention d'Istanbul, n'est toujours pas accessible 24h/24 et 7j/7; je pense encore au plan «Safe atti-

tude contre le harcèlement et les agressions» (SACHA), visant à lutter contre le harcèlement et les agressions sexuelles sur les lieux festifs. Ce plan bénéficie d'à peine 1,5 ETP, alors que la Fédération Wallonie-Bruxelles dénombre plus d'une centaine de festivals.

Vous ne pouvez pas vous attaquer réellement aux violences faites aux femmes sans y consacrer un budget. Les autorités espagnoles ont débloqué en moyenne 15 euros par femme dans ce cadre et les résultats sont là. Qu'attend notre pays et notre Fédération pour se montrer aussi ambitieux?

M. le président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). — Chers collègues, souvenons-nous, l'an dernier, à cette même tribune, majorité et opposition se réjouissaient de la fin de la crise sanitaire et entendaient enfin œuvrer au redéploiement général de tous les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'était sans compter sur la guerre en Ukraine. J'en profite pour réitérer le soutien de mon groupe au peuple ukrainien, qui est la première victime de cette guerre. Notre population souffre également de la crise énergétique qui en découle et que personne n'avait vu venir.

Je tiens à mettre en avant quelques points d'attention qui forgent la confiance du groupe MR en la feuille de route qu'a présentée le gouvernement.

D'emblée, je voudrais revenir sur les 150 millions d'euros affectés au fonds d'urgence. Cet argent est destiné à venir en aide aux secteurs qui sont durement touchés par la crise énergétique et qui en ont le plus besoin. Au-delà des considérations techniques, qui ont déjà été abondamment commentées, je tiens à répéter que ce gouvernement a pris ses responsabilités, pour chacune de ses compétences, malgré les difficultés budgétaires importantes que connaît notre institution.

C'est dans ce contexte que nous observons les premières traces de la revue des dépenses. Le MR en attend beaucoup. Contrairement à ce que j'ai entendu jusqu'à présent, il ne s'agit pas du tout de diminuer les marges. Bien au contraire! La revue des dépenses permettra de dégager des moyens pour financer de nouvelles politiques. Avant que toutes ces crises surviennent, nous avions déjà un déficit structurel d'environ un milliard d'euros. Depuis que ce gouvernement est installé, nous n'avons connu que de mauvaises années à cause des crises successives. Cependant, malgré tout, nous nous maintenons et nous parvenons quand même à dégager des marges, à la fois pour aider les secteurs qui en ont besoin, mais aussi pour financer de nouvelles politiques. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Monsieur le Ministre-Président, je tiens à saluer votre volonté de maintenir une réelle ambition écologique, notamment à travers le Plan transversal de transition écologique, particulièrement crucial en cette période de crise énergétique. Vous faites aussi preuve d'ambition concernant le numérique, puisque la contribution allouée à l'équipement numérique des élèves et à la simplification a été augmentée. Une provision a également été dégagée en vue de la présidence belge de l'Union européenne en 2024. Celle-ci se concentrera sur des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'éducation et le sport.

Je pourrais aussi évoquer le budget de Wallonie-Bruxelles International (WBI) qui, outre l'indexation, a été augmenté de 400 000 euros afin de promouvoir et de faire rayonner nos artistes au niveau international. En tant que Liégeoise, dont la ville accueille un célèbre festival d'humour, je tiens à souligner que ce secteur sera particulièrement mis à l'honneur. Un soutien important sera également apporté à la Mosa Ballet School, qui constituera de plus en plus une véritable vitrine pour nos talents sur la scène internationale.

La réforme du dispositif anti-radicalisme figure également dans votre viseur. D'ailleurs, la première réunion du Haut-Conseil anti-radicalisme de la Fédération Wallonie-Bruxelles, créé à votre initiative, Madame Glatigny, a eu lieu tout récemment.

Le dernier conclave budgétaire a marqué l'histoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec l'octroi d'un milliard d'euros pour soutenir le lancement d'appel à projets de rénovation des bâtiments scolaires. Vous ajoutez à cela les 269 millions d'euros déjà mobilisés et les effets de levier attendus. Ce sont donc près de deux milliards d'euros qui devraient profiter à terme aux bâtiments scolaires, qui en ont largement besoin. Certains députés l'ont constaté lors de visites de terrain.

Le groupe MR salue le renforcement du soutien administratif aux directions de l'enseignement fondamental, avec une augmentation de 2,6 millions d'euros en 2022 et de 7,8 millions d'euros à partir de 2023. Il entend aussi les appels incessants des centres PMS, qui ont également droit à leur réforme, surtout après la crise sanitaire qui a mis encore plus en lumière leur travail et leur réalité. Les augmentations de budget au profit des centres PMS sont essentiellement liées aux paramètres macroéconomiques. Pour mon groupe et moi-même, la santé mentale des jeunes est un sujet central et fondamental, auquel nous accordons une importance cruciale, tant en termes de santé publique, qu'en termes de qualité de l'enseignement. Le gouvernement a fait certains choix budgétaires et nous serons attentifs à l'évaluation des dispositifs instaurés. Nous veillerons à ce que les prochaines mesures à l'agenda concernent également les centres PMS.

Par ailleurs, un nouveau gel partiel des normes de comptage a été accordé aux écoles sinistrées par les inondations en Wallonie, pour cette année scolaire 2022-2023. Madame Désir, nous ne doutons pas que vous maintiendrez intacte votre attention à l'égard des équipes éducatives et des élèves, par des normes et des comptages adaptés afin que les établissements concernés puissent recouvrer, le plus sereinement possible, leur fonctionnement optimal, progressivement, mais sûrement.

En matière d'enseignement supérieur, la première mesure que mon groupe salue est le refinancement. Nous attendions un refinancement de 50 millions d'euros en 2024, mais le gouvernement fait mieux encore puisqu'il atteint ce montant déjà en 2022. En outre, 70 millions d'euros sont inscrits au budget initial 2023. Le gouvernement a tenu sa promesse de gel du minerval. Si ce minerval n'est pas à proprement parler une recette pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, cet effort bénéficiera d'abord aux étudiants, tout en renforçant la qualité et l'accessibilité de l'enseignement supérieur qui sont des priorités pour le groupe MR.

Une autre priorité est l'aide à la réussite. Je vous remercie, Madame Glatigny, d'y être plus que jamais attentive puisque vous avez dégagé près de 700 000 euros pour continuer à développer l'outil d'orientation. Certains jugeront que c'est insuffisant, notamment pour les étudiants les plus précarisés. Pour faire face à la précarité des étudiants, comme pour d'autres problématiques, évitons de rejeter toute la responsabilité sur le gouvernement qui fait ce tout qu'il peut dans le cadre de ses compétences.

Certes, je pourrais encore parler des allocations d'études et d'autres mesures prises depuis le début de la législature, mais je souhaite mettre l'accent sur la recherche scientifique à laquelle vous êtes également attentive. En cette période de crise, de transition énergétiques et écologiques, nous devons être aux côtés de la science et de la recherche pour relever les grands défis actuels et futurs. C'est pourquoi je salue les avancées budgétaires dans ce domaine. Je profite également de cette tribune pour souligner le soutien constant de ce gouvernement au secteur de la jeunesse dont les budgets sont augmentés depuis plusieurs années, singulièrement depuis le début de cette législature.

Vous avez également eu à cœur de renforcer considérablement les effectifs des maisons de justice et de soutenir les partenaires du secteur dans une perspective prioritaire de lutte contre la récidive. Les victimes, notamment celles de violences collectives et d'attentats, et les associations qui les prennent en charge, ont également bénéficié d'un soutien accru. Dans le contexte actuel, particulièrement en ce qui concerne le procès en cours, l'importance de ce volet ne fait aucun doute.

Je voudrais aussi saluer les efforts entrepris par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour venir en aide aux clubs sportifs durant les crises successives. Alors que nous craignions de voir certains clubs plus fragiles succomber à des difficultés financières, la Fédération Wallonie-Bruxelles a toujours été présente pour les maintenir à flot. Avec un budget initial de 64 millions d'euros, donc supérieur aux budgets précédents, le sport dispose de moyens pour concrétiser les priorités que nous nous sommes fixées, comme la pérennisation du système de labellisation. Soulignons encore les avancées considérables engrangées pour la

promotion du sport féminin et l'éthique sportive depuis le début de la présente législature.

Par ailleurs, si le football et la contre-performance des Diables rouges sont aujourd'hui sur toutes les lèvres, il ne faut pas oublier que notre Fédération a la chance de compter de nombreux athlètes qui, s'ils sont moins médiatisés, enchaînent les podiums et réalisent des performances remarquables lors de compétitions internationales. En portant le nombre de contrats pour des sportifs de haut niveau à 78, soit 12 de plus, vous avez marqué votre soutien à ces athlètes en prévision des Jeux olympiques de Paris de 2024.

Pour changer des «témoignages», aux origines obscures, qui sont régulièrement rapportés dans ce Parlement, j'aimerais vous livrer le témoignage concret d'un karatéka de Molenbeek, Walid Deghali. Multiple champion de Belgique, il a exprimé dans la presse sa reconnaissance à l'égard de l'ADEPS: «Pour la toute première fois de ma vie, je vais bénéficier de ce contrat ADEPS. C'est juste incroyable. Depuis l'âge de 4 ans, je rêve que mon loisir devienne ma profession. Et ce contrat en est l'aboutissement. Je ne devrai plus me soucier de l'aspect financier de ma carrière, je vais pouvoir me concentrer sur mes entraînements et performer lors des compétitions.» Bravo et bonne chance à Walid Deghali, et merci d'avoir rendu possible ce beau témoignage.

Autre thématique importante: la petite enfance. Diverses avancées sont à noter dans la réforme des milieux d'accueil, telles que des subsides de renforcement pour tous les milieux d'accueil, subventionnés ou non, le passage au statut de salarié pour d'autres centaines d'accueillantes ou encore la création de nouvelles places.

J'aborderai également la culture qui nous permet, plus que jamais, de nous évader de la morosité ambiante, le temps d'un spectacle, d'une représentation ou d'un concert. Le gouvernement a relevé le défi et, selon sa formule, il a présenté un budget de résistance et d'espoir: de résistance, dans un contexte où il a fallu faire face à une inflation importante qui se traduit par un supplément de plus de 30 millions d'euros rien que pour répondre au mécanisme d'indexation en faveur des opérateurs culturels; d'espoir, car, malgré cela, le budget de la culture est en augmentation, pour près de 8 millions d'euros, ce qui n'est pas rien, particulièrement dans le contexte que nous avons tous pointé du doigt.

Enfin, je m'attarderai à un sujet auquel mon groupe est particulièrement sensible: la culture non subventionnée. Dans le passé, certains ont parfois émis des réserves à y apporter une aide. S'il ne fait pas de doute que la culture subventionnée doit être aidée, le groupe MR est convaincu que personne ne doit être laissé au bord du chemin. Tout le monde doit être aidé, en ce compris ceux qui ont le courage de prendre des risques pour développer, mois après mois, année après année, un projet culturel en ne sollicitant et ne recevant pas ou très peu de financement public. C'est tout à leur honneur et il n'est pas question de les lais-

ser tomber. D'avance, Madame Linard, nous vous remercions du soutien que vous continuerez à leur apporter.

J'ai livré quelques éléments qui forgent la confiance de mon groupe. Je n'ai pas pu citer tous les secteurs, mais aucun d'entre eux n'a été oublié, malgré la hausse des prix. Le gouvernement prend ses responsabilités en faisant face à cette crise, en mettant des moyens à disposition et en dégageant des moyens complémentaires pour des politiques nouvelles.

Certains députés de ce Parlement ont souvent dénoncé les «il n'y a qu'à» et les «il faut qu'on». J'ai l'impression que taxer les surprofits des multinationales des entreprises actives dans le secteur de l'énergie est devenu le nouveau leitmotiv. Mais cette action n'est pas de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La réalité à laquelle fait face la majorité et le gouvernement, soutenu par ceux qui sont capables de faire preuve de bon sens et de responsabilité, est que nous devons d'abord compter sur nous-mêmes. À part la taxation des surprofits, je n'ai pas entendu le début d'une solution. J'ai même entendu que la revue des dépenses n'en était pas une. Nous pensons pourtant qu'il faut non seulement passer en revue les dépenses, diminuer ou supprimer celles qui ne sont pas indispensables, voire superfétatoires, mais qu'il faut aussi s'intéresser à comment nous pouvons dépenser mieux.

Il y a deux semaines, nous étions nombreux à cette tribune à poser des questions sur les résultats des épreuves externes non certificatives. Nous débattons aussi régulièrement du niveau de notre enseignement mesuré par les études PISA (Programme international pour le suivi des acquis). Je suis sûre que pour certains, notamment au PTB, «il n'y a qu'à» mettre plus d'argent sur la table. Comme le fait le gouvernement à travers le Pacte pour un enseignement d'excellence, nous pensons qu'il nous faut nous demander comment faire mieux avec les moyens dont nous disposons actuellement.

Mon groupe et moi-même ne sommes pas d'un enthousiasme débordant; la situation actuelle ne le permet pas. Comme ce gouvernement, nous devons faire preuve de courage, de responsabilité et de réalisme. Mon groupe soutiendra donc le budget qui nous est présenté.

M. le président. – La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). — À l'issue du conclave budgétaire, le gouvernement a présenté un ajustement du budget 2022 et un budget initial 2023 «sans décision de politique nouvelle, mais en tenant compte, malgré la situation financière délicate, de la nécessité de soutenir les différents secteurs en pleine crise énergétique». Je reprends là vos propos, Monsieur le Ministre-Président.

L'absence de décision de politique nouvelle: nous l'avons constatée! Elle explique sans doute le manque d'enthousiasme que vous venez d'avouer, Madame Nikolic. Elle ne nous a en tout cas pas surpris: 2023 est en effet le dernier exer-

cice budgétaire plein de ce gouvernement. C'est le dernier qui soit réellement utile. Le budget de 2024, année électorale, sera nécessairement prudent sous peine de paraître électoraliste et il sera largement ajusté à la suite du renouvellement du Parlement et de l'installation d'un nouvel exécutif, guidé par une nouvelle DPC.

Mon groupe déplore que les ministres, à 17 mois des prochaines élections, semblent déjà préparer leurs cartons, laissant derrière eux des perspectives budgétaires bien sombres pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'absence d'initiatives nouvelles s'explique sans doute par le souci louable en soi de ne pas détériorer la situation budgétaire de la Fédération. Mesdames et Messieurs les Ministres, elle s'explique aussi par la difficulté de vous accorder sur des mesures d'économie qui, si vous en aviez eu le courage, auraient permis de réorienter certains moyens en fonction de choix prioritaires. Si je juge le gouvernement à l'aune de ses choix, force m'est de constater qu'ici, il n'y a pas eu de choix autre que contraint.

Les arbitrages n'ont pas eu lieu: vous avez préféré laisser les choses en l'état en indexant ce qui doit l'être, sur la base d'obligations juridiques, et en maintenant un déficit dont vous savez pourtant qu'il n'est pas tenable à terme.

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est vous, Monsieur le Ministre-Président, dans une interview donnée ce samedi 10 décembre: «Je ne peux pas être d'accord avec cette idée d'une dette qui s'aggrave, mais reste soutenable: on ne peut pas se mettre la tête dans le sable. Car une dette, c'est de l'argent qu'il faudra toujours rembourser et dont les générations futures devront un jour subir les conséquences». Je vous rejoins sur ce constat! Mais quel dommage que votre gouvernement ait renoncé à prendre ce problème à bras-le-corps et ait préféré le reporter sur le dos des générations futures!

Les finances communautaires ne cessent de se détériorer et c'est le point noir, selon ce que vous affirmez dans cette interview, Monsieur le Ministre-Président. Force est de constater en effet que les fondements de la soutenabilité budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles se désagrègent irrépressiblement. Certes, les Régions wallonne et bruxelloise ne se portent guère mieux, mais cela ne vous dédouane en rien de vos propres responsabilités.

Les recettes s'effritent alors que les dépenses poursuivent leur ascension inquiétante. En 2023, vu le solde de financement qui s'élève à 975 millions d'euros, ce qui représente tout de même un déficit de 7,5 %, la majorité peut penser qu'elle limite la casse. La majoration des recettes par l'inflation ne peut cependant dissimuler une évolution structurellement inquiétante des paramètres déterminant ces recettes, singulièrement l'érosion de la «clé élèves», de la «clé IPP» et du coefficient d'adaptation démographique.

Ainsi, sur la base des dernières projections, la «clé élèves» continuera de diminuer au profit de la Flandre jusqu'en 2037 au moins. Cette dégradation représentera à terme une perte de 338 millions d'euros. Quant au coefficient d'adaptation démographique, les estimations tablent certes sur une amélioration en 2022 et 2023, mais l'évolution attendue est à la baisse pour les années à venir. Il en va de même pour les indicateurs influençant la «clé IPP».

A l'inverse, les dépenses suivront une courbe sans cesse croissante, poussée par les frais de fonctionnement et de personnel. En conséquence, à politiques constantes, dans le scénario le plus optimiste dans un contexte incertain concernant l'évolution des taux d'intérêt, l'accroissement de la dette s'accélérera encore entre 2022 et 2026: près de 6,5 milliards supplémentaires, soit en moyenne près de 15 % par an. En 2024, la dette totale de Fédération Wallonie-Bruxelles devrait dépasser les recettes annuelles et le ratio de 2 % de charge d'intérêt que vous vous êtes fixé, Monsieur le Ministre, sera dépassé, si ce n'est pas déjà le cas plus tôt. En 2024, il est vrai que ce ne sera plus tout à fait votre problème puisque votre souhait est de partir vers d'autres cieux – et je vous le souhaite si tel est votre désir -, laissant ainsi à votre successeur la tâche ingrate de redresser la trajectoire des finances communautaires. À court terme, la clause dérogatoire au Pacte de stabilité et de croissance nous laisse encore un certain répit. Mais elle prendra fin au 1er janvier 2024. Le retour collectif de la «Maison Belgique» vers le respect des critères de convergence s'annonce douloureux. La Communauté française est confrontée à de maigres marges de manœuvre en matière de recettes; ses dépenses sont considérées comme incompressibles. Qui viendra encore renflouer les caisses? Qui peut croire que le fédéral sauvera la mise?

Dans votre interview, Monsieur le Ministre-Président, vous plaidez pour une réorganisation au niveau francophone. «L'important», dites-vous, «c'est de voir comment nous pouvons nous réorganiser». En matière d'éducation ou de formation, par exemple, «il y a beaucoup plus de synergies à obtenir pour être plus efficace. Sinon, ce n'est pas possible et on va creuser le déficit de l'endettement. On ne sait pas toujours faire plus, plus, plus. On doit avoir le courage de casser les codes, de briser les tabous. Et de prendre des mesures fortes.» Très bien! Mais vous n'avez pas eu ce courage! Où sont ces mesures fortes? Vous supprimez des synergies au lieu d'en créer, comme en témoignent les projets de décret qui sont inscrits à notre ordre du jour et qui démantèlent la cohérence entre Région et Communauté en matière d'open data et d'accès aux données. Vu le détricotage des synergies entre Communauté et Région qui se produit depuis l'entame de cette législature, il est à craindre que la Fédération soit laissée à son triste sort: elle sera condamnée à ne compter que sur elle-même et elle sera peut-être condamnée tout court. Dans ce contexte, je crains que la plus-value de notre entité soit mise en doute et que sa pérennité soit dès lors menacée. L'attentisme d'aujourd'hui laisse augurer des lendemains douloureux.

J'en viens à la nécessité de soutenir les secteurs touchés par la crise énergétique. Tel est le geste fort de ce budget initial et de cet ajustement budgétaire. Plus encore que la faiblesse des montants, nous dénonçons leur répartition et les modalités de leur octroi. Cette répartition ne répond ni aux besoins objectivés des secteurs ni à la brutalité du choc financier que ces secteurs subissent à nouveau.

Non, il n'y a pas de contradiction dans mon propos! Mes inquiétudes à l'égard de la solvabilité budgétaire de la Fédération appellent des réformes structurelles nécessaires. Grâce à des réformes qui amélioreraient la trajectoire budgétaire sur le long terme, il sera possible d'aider, à court terme, plus efficacement les secteurs qui en ont le plus besoin.

Face à la crise énergétique, le gouvernement a dégagé 150 millions d'euros. En vous en tenant à cette annonce, je pourrais croire que vous êtes au rendez-vous du soutien aux acteurs touchés par la crise énergétique. À l'analyse, vous êtes loin du compte.

Premier bémol: ces moyens sont destinés à couvrir deux années d'inflation irrépressible, à raison de 65 millions en 2022 et 85 millions en 2023. En octobre, l'inflation a atteint 12,27 %, soit son plus haut niveau depuis juin 1975. L'inflation de l'énergie s'est hissée à plus de 63 %, contribuant à l'inflation totale pour environ 6 points de pourcentage. Les factures d'énergie et les surcoûts auxquels sont confrontés les écoles, crèches, établissements d'enseignement supérieur, acteurs de la culture, du sport et de la jeunesse, sont sans commune mesure avec ces 65 millions d'euros. Quant à 2023, les projections du Bureau fédéral du Plan (BFP) esquissent une inflation à 5,4 %. Si la poussée inflationniste amorce désormais un repli, nous n'en serons pas libérés à court terme. Les factures exorbitantes et les régularisations douloureuses sont loin d'être derrière nous.

Second bémol: seulement 62 millions sur ces 150 millions d'euros constituent des aides directes, dont plus de 40 millions pour l'enseignement obligatoire et supérieur; 48 millions d'euros constitueront des avances de trésorerie répondant à des critères trop stricts à nos yeux et impliquant une charge administrative excessive. Sont particulièrement concernés par ces prêts, les secteurs de la culture, du sport et de la jeunesse. Ainsi les clubs sportifs, les partenaires des maisons de justice et les organisations de jeunesse devront se partager 4 millions d'euros qui seront uniquement des avances. Aucune aide directe garantie ne leur est destinée; faut-il rappeler que les clubs sportifs et les organisations de jeunesse ont été durement touchés par deux années de restrictions sanitaires et qu'ils ont été privés de revenus essentiels à leur fonctionnement? Combien cela représente-t-il par association? Nous n'en savons rien puisque ces 4 millions seront répartis au prorata du nombre de bénéficiaires. Nul doute cependant – et peut-être spéculez-vous là-dessus – qu'un certain nombre d'acteurs renonceront à solliciter une

aide dans de telles conditions pour des montants potentiellement dérisoires qu'ils pourraient être in fine contraints de rembourser.

Certes, ces avances seront éventuellement non remboursables en tout ou en partie, mais sous réserve de conditions tout aussi lourdes et restrictives. Le gouvernement n'a visiblement pas retenu les leçons des aides «Covid» pour lesquelles la Cour des comptes pointe aujourd'hui les nombreuses irrégularités, ce qui conduira à des remboursements. Dans quel délai cette épée de Damoclès sera-t-elle levée au-dessus des organisations qui bénéficieront d'avances? Avant 2024? Elles n'en sauront probablement rien!

Troisième bémol: la provision non affectée de 40 millions d'euros euros. Face à l'urgence des besoins exprimés par les secteurs et l'insuffisance des moyens qui leur sont directement octroyés, pourquoi laisser en suspens une telle somme dont nous ignorons quand et comment elle sera répartie? Cela nécessitera un ajustement budgétaire. Quand est-il prévu?

Dans l'attente, le groupe Les Engagés a déposé un amendement, sollicitant le prélèvement de 7 millions d'euros dans cette provision afin de répondre aux demandes urgentes des centres PMS dont les moyens complémentaires viennent d'être supprimés. Ma collègue Marie-Martine Schyns reviendra sur ce point.

Les 150 millions d'euros sont donc largement insuffisants pour couvrir les surcoûts liés à l'inflation. La répartition de cette somme obéit davantage à des logiques d'équilibre internes au gouvernement qu'à une évaluation objective des besoins sectoriels. À cet égard, ce sont les secteurs de la culture, du sport et de la jeunesse qui sont le plus délaissés alors que la crise sanitaire de la Covid-19 a plombé leurs trésoreries et que les restrictions imposées par la crise ont siphonné leurs éventuelles réserves. Bon nombre de ces opérateurs n'ont pas reconstitué les réserves qui leur permettraient d'absorber ce second choc lié à la crise énergétique actuelle. Aujourd'hui, ils ne trouvent pas auprès du gouvernement le soutien qu'ils sont en droit d'attendre pour assurer la continuité de leurs essentielles missions de service public.

J'aborde la culture et l'enfance en faisant ce même constat: seuls 16 millions d'euros peuvent être considérés comme des aides directes; 10 millions d'euros sont destinés au secteur de l'enfance et 6 millions d'euros à celui de la culture. C'est très largement insuffisant.

Concernant la culture, vous avez précisé, Madame Linard, que les moyens seront dévolus aux 243 opérateurs culturels exclus du mécanisme de l'indexation. Cela signifie qu'il n'y aura finalement pas grand-chose pour aider le secteur culturel à affronter la crise énergétique. Or, les factures risquent d'être multipliées par trois. Le mécanisme existant ne suffira donc pas. Au regard des 46 millions d'euros supplémentaires dévolus à la seule RTBF sur la base d'un mécanisme d'indexation majoré de 2 %, force est de constater que les 243 opérateurs culturels sont décidément les parents pauvres de votre politique.

Par ailleurs, si vous consentez des efforts en termes d'infrastructures et de rénovation énergétique, – ce que nous saluons, – là encore, les enveloppes s'avèrent circonscrites et seul un nombre limité d'opérateurs en bénéficieront.

Les montants prévus pour l'enfance sont également bien faibles par rapport aux besoins réels exprimés par le secteur. Madame la Ministre, vous n'avez d'ailleurs apporté aucune précision sur le montant forfaitaire de 200 euros par classe d'accueil. Comment ce montant a-t-il été défini? Comment la cellule de veille déterminera-t-elle les opérateurs qui peuvent bénéficier d'une aide supplémentaire? Quand les aides directes forfaitaires seront-elles versées?

En attendant, la crise énergétique pousse des accueillantes non subventionnées à cesser de travailler et certaines crèches privées se trouvent en grande difficulté. Cela aggravera encore la pénurie de places, d'autant plus que les années de Covid-19 ont généré un regain des naissances. Comment sera-t-il possible d'assurer l'accueil de ces bébés et de faire face à la demande? Je crains que les conséquences des crises sanitaire et énergétique détruisent plus de places dans les milieux d'accueil que les gouvernements wallon et de la Communauté française ne prévoient d'en créer dans les prochaines années.

Dans ce budget – dont je redis qu'il est le dernier utile de cette législature –, je ne retrouve aucun marqueur fort, aucun élément politique notable. Les montants ont certes été indexés, mais, en l'occurrence, cette indexation ne relève pas d'un choix politique puisqu'il découle d'obligations légales, notamment liées au contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), aux conventions et aux contrats-programmes.

La révision de la structure budgétaire de la culture, qui constitue la seule véritable nouveauté, ne répond pas à l'impératif de transparence. Si la réforme vous permettra sans doute de réorienter plus facilement les crédits, Madame la Ministre, le résultat n'en sera pas plus transparent, tant pour les opérateurs que pour les parlementaires. Le Conseil supérieur de la culture (CSC) n'a d'ailleurs pas pu rendre un avis en raison du délai et de la complexité des documents budgétaires tels que réagencés. La Cour des comptes n'a pas été associée à cette architecture, ce que nous regrettons vivement. La commission de la Culture a souhaité que la Cour des comptes réalise une analyse; j'espère que celle-ci sera demandée et qu'elle nous sera communiquée. J'espère aussi, Madame la Ministre, que vous avez entendu la demande, émanant tant de la majorité que de l'opposition, pour une information plus transparente, plus complète et plus lisible.

D'autres points d'attention soulevés lors des réunions de la commission sont restés sans réponse, tels que l'aggravation des violences intrafamiliales notamment à l'égard des enfants, le calendrier de la réforme de l'ATL, l'accompagnement de la parentalité au travers des consultations prénatales et les campagnes de vaccination.

À l'ajustement du budget 2022, la dotation spécifique versée à l'ONE, liée à la réforme des milieux d'accueil, se voit amputée de plus de 7 millions d'euros. Ce-la prouve que la réforme est bien freinée et tardera donc à être mise en œuvre. Je le regrette vivement compte tenu du contexte que je viens d'esquisser.

Mme Schyns complètera mon propos. À ce stade, Mesdames et Messieurs les Ministres, vous n'avez pas pris de décision pour de nouvelles politiques et vous n'apportez aucune véritable réponse politique et budgétaire aux enjeux auxquels est confrontée notre Fédération. Dès lors, nous ne pourrons évidemment pas approuver cet exercice budgétaire qui met les difficultés sous le tapis.

M. le président. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). — De quoi l'école a-t-elle besoin aujourd'hui? Pour le groupe des Engagés, elle a besoin d'un climat serein, de bien-être physique et mental. Comment un élève peut-il apprendre s'il ne se sent pas bien? Le bien-être physique passe tout d'abord par des locaux chauffés et salubres, dans lesquels la température est suffisante pour garantir les meilleures conditions d'apprentissage. Or, aujourd'hui, toutes les écoles ne sont pas logées à la même enseigne face à l'augmentation des prix de l'énergie. Ainsi, si certaines ont pu effectuer les travaux pour améliorer leur efficacité énergétique, d'autres ne peuvent pas réduire leur consommation, parce que les chaudières sont vieilles, parce que les écoles n'ont pas une gestion centralisée de l'électricité ou du chauffage, ou parce que les infrastructures sont des passoires énergétiques.

Au vu des factures très élevées, les écoles font face à un dilemme: jusqu'où peuvent-elles baisser la température en maintenant des conditions acceptables pour les élèves et pour l'équipe pédagogique? Le gouvernement a réservé pour l'enseignement obligatoire 25 des 150 millions d'euros de l'enveloppe destinée aux aides énergétiques. Cette aide, concrétisée par des forfaits, correspond à une augmentation de 3 % des dotations. En 2023, ce mécanisme de veille permettra l'octroi d'avances de trésorerie remboursables. Tous les pouvoirs organisateurs constatent aujourd'hui que cette aide ne suffira sans doute pas pour 2023. Par ailleurs, les avances de trésorerie, qui peuvent se transformer en subventions, engendreront une surcharge administrative supplémentaire.

Cette crise nécessite donc des réponses fortes. Madame Désir, nous vous encourageons à les fournir au cours du premier trimestre de 2023. Cette crise requiert aussi de renforcer les investissements dans les bâtiments scolaires. Monsieur le Ministre, vous avez la charge des bâtiments scolaires et vous concrétisez, au niveau budgétaire en tout cas, l'inscription du fameux milliard. Comme ils l'ont

été pour le Plan pour la reprise et la résilience (PRR), Les Engagés seront particulièrement attentifs à l'égalité de traitement entre toutes les écoles et à l'objectivation des différents critères.

Il faut souligner les choses positives: nous nous réjouissons des 200 millions d'euros qui semblent être réservés pour les hautes écoles et les ESA, puisque, contrairement aux universités, elles ne disposent pas de moyens structurels pour leurs infrastructures.

J'ai déjà parlé du bien-être physique. Bien entendu, il faut aussi composer avec le bien-être mental. Il est important d'être bien dans sa tête et ce n'est pas parce que la Covid s'éloigne que ses conséquences en font autant. Enseignement à distance, suspension de toutes les activités — sportives, culturelles, etc. —, précarité renforcée sont des facteurs qui ont contribué à la dégradation de la santé mentale des jeunes. À l'époque, les restrictions sanitaires ont diminué la capacité de prise en charge par les services psychosociaux de proximité. Finalement, de tout ce travail de prévention qui n'a pas pu être réalisé, on en retrouve aujourd'hui des effets très compliqués à la fois sur les enfants, les jeunes et les familles.

Dès le mois de décembre 2020, mon groupe avait déposé des propositions concrètes. Qu'en est-il aujourd'hui de ce suivi concret? Quand il s'agit, par exemple, de maintenir le soutien aux centres PMS, la réponse du gouvernement est de ne pas le faire, car des psychologues de première ligne vont nous être envoyés en soutien par le niveau fédéral. Cet envoi compensera le fait que les centres PMS ne bénéficient plus d'un soutien supplémentaire. Nous ne pouvons pas accepter cette réponse que vous avez donnée en commission, Madame la Ministre.

Vous nous dites que le rôle des centres PMS n'est pas de soigner les élèves qui ont des problèmes psychologiques. Pour nous, leur rôle est d'accueillir ces jeunes, de les écouter et de jouer leur rôle d'acteur de première ligne en lien avec le monde de l'école. Ce que vous nous avez dit en commission équivaut à nier les besoins réels exprimés par le terrain tout comme l'expertise acquise par les centres PMS depuis des années dans le monde scolaire.

J'ai d'ailleurs entendu le MR, plus particulièrement Mme Nikolic, dire – je la cite de mémoire –: «Nous veillerons à ce que les prochaines mesures concernent aussi les centres PMS.» Madame Nikolic, en commission de l'Éducation, nous avons déposé un amendement qui dégage les moyens budgétaires avec des transferts, sans bien sûr grever le budget, et qui prolonge les moyens des centres PMS. Nous le redéposons aujourd'hui en séance et il vous est tout à fait loisible de le signer.

Madame la Ministre, où en est le plan anti-harcèlement? J'ai constaté que vous prévoyez des budgets à cet égard. Cependant, il n'y a toujours pas de base légale et, si on veut passer des appels à projets à une politique structurelle de la pré-

vention du harcèlement et du cyber-harcèlement avec les bons moyens, il faut des textes. Quand ces textes arriveront-ils?

J'en viens au troisième élément de mon intervention, à savoir le bien-être à l'école. Pour nous, il passe aussi par la qualité des apprentissages. Il passe aussi par un élément qui doit être une évidence, mais qui ne l'est plus aujourd'hui: un enseignant devant chaque classe. La pénurie d'enseignants n'est pas nouvelle. Vous avez pris quelques mesures, mais elles ne suffiront pas. Les pools locaux d'instituteurs dans deux zones d'enseignement pour un total de 48 ETP, c'est un bon début, mais c'est trop peu. Et surtout, l'instauration de ces pools a été votée trop tard! Aujourd'hui, dix jours après le vote, les pouvoirs organisateurs et les directeurs n'ont toujours pas reçu la circulaire d'application qui était promise pour le 1^{er} décembre.

Qu'en est-il d'un travail de fond sur d'autres points qui pourraient aider à résorber la pénurie? Ce travail de fond vous a d'ailleurs été suggéré en commission par Mme Cortisse, notamment sur les mises en disponibilité et les détachements. Aujourd'hui, il faudrait aussi s'y atteler.

Que faites-vous, vous et votre gouvernement, pour valoriser le métier d'enseignant? En 2019, vous avez affirmé qu'il n'était plus nécessaire de mener des campagnes de promotion du métier. Or, maintenant, vous annoncez qu'il y aura bel et bien une campagne de promotion. Nous la soutenons; cependant, elle ne sera pas suffisante. C'est une liste de mesures qu'il faudrait pour lutter contre la pénurie! Vous valorisez l'ancienneté, ce qui est très bien, mais uniquement pour les professeurs de langues; or, la pénurie se fait sentir partout ailleurs. Vous n'accorderez pas le nouveau barème conformément à la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE) avant les prochaines élections. Avouez tout de même que, pour des étudiants qui se dirigent vers ce métier en septembre 2023, sans savoir quelles seront leurs conditions de travail par la suite, ce n'est quand même pas l'incitant le plus attractif de la terre! Enfin, comme rien ne bouge non plus sur la tension barémique entre les directeurs et les enseignants, la pénurie pour la fonction de direction pourrait encore s'accentuer.

Je ne veux pas brosser ici un tableau ultra noir de la situation, mais nous devons tous nous attaquer à la question de la pénurie. Nous sommes prêts à soutenir les mesures qui nous paraissent bonnes. Toutes ne sont d'ailleurs pas coûtantes.

J'ai repris ici les urgences qui permettraient aux élèves, aux enseignants et à toutes les équipes pédagogiques d'être dans une situation de bien-être à l'école. Mais il faut aussi voir les choses à moyen terme et à long terme; je pense bien sûr au Pacte pour un enseignement d'excellence. L'augmentation du budget de 40 millions d'euros s'inscrit dans une trajectoire positive. C'est une bonne chose que de le rappeler parce que, pour certains enseignants, les réformes entraînent

forcément des économies; or, ce n'est pas le cas ici. Cela aussi, nous tenons à le souligner de manière positive.

Toutefois, Madame la Ministre, il vous reste encore à concrétiser de gros chantiers. C'est maintenant qu'il faut préparer la réforme des centres PMS, la réforme de l'enseignement spécialisé ou la période qui suivra la mise en œuvre du tronc commun.

Ce n'est pas la bonne solution que de dire aux centres PMS que vous reverrez leurs missions sans revoir l'organisation de l'encadrement. Cela doit se faire en même temps.

En outre, par rapport à toutes les modifications d'aujourd'hui et de demain, il faut communiquer davantage avec les enseignants. Il existe aujourd'hui de nouveaux médias pour organiser une réunion en très grand groupe avec des petits groupes de discussion. Cela n'est pas non plus coûtant. Mieux communiquer avec les enseignants pour éviter que certains ne viennent vous offrir des cotonstiges est quand même une bonne piste à suivre.

Enfin, Madame Glatigny, les secteurs de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse sont en première ligne pour travailler au bien-être des enfants et des jeunes. Votre DPC ambitionnait de prendre davantage en compte les jeunes dans les politiques. Vous aviez lancé collectivement avec le gouvernement le plan «0-25». Toutefois, nous nous sommes rendus compte que nous n'en entendions plus beaucoup parler et que le budget ne prévoyait pas de mesure spécifique liée à ce plan. Pire encore: aujourd'hui, si les secteurs de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse sont aidés, ils font face à toujours plus de contrôles et de charge administrative. Nous vous adressons à ce propos un signal d'alarme.

Derrière chaque école, association, mouvement, il y a des personnes. Ce sont des enseignants, des jeunes, des travailleurs du secteur non marchand qui font tout pour aider chacun à surmonter les crises successives. Madame la Ministre de l'Éducation, vous et vos collègues du gouvernement faites partie de l'équation. Au-delà de l'aspect budgétaire et outre les suggestions que nous formulons, il importe, pour prendre les bonnes mesures, d'écouter, de soutenir ces personnes et de leur faire confiance.

M. le président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Pour mon intervention, je me référerai exclusivement à un document annexe qui tient à cœur au groupe Ecolo, car il représente un outil transversal utile et pertinent pour le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je parle du rapport rédigé par la cellule d'appui en genre, que nous recevons chaque année depuis cinq ans.

Ce rapport est d'abord un outil de bilan. En effet, grâce à la codification de l'intégralité des articles budgétaires (AB), il est possible de connaître précisé-

ment les moyens budgétaires dévolus aux droits des femmes et à l'égalité de genre. Ces moyens, classés en code 2, ne cessent d'augmenter: pour le budget initial de 2023, ils s'élèvent à 3,86 millions d'euros, soit un doublement en cinq ans. Le Plan «Droits des femmes», les soutiens structurels aux associations féministes, les politiques de genre et la lutte contre les violences reçoivent des moyens accrus, ce que je salue. Comme le souligne la cellule d'appui en genre, il ne s'agit que des aides budgétaires spécifiques et entièrement dédiées aux droits des femmes.

Ensuite, ce rapport est également un outil de prospective, car il émet une série de recommandations et d'adaptations pour les politiques fonctionnelles afin d'améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes, ce qui est un engagement ferme du gouvernement, à travers la DPC.

Mes premières questions concernent le bilan. Qu'envisage le gouvernement pour réviser la méthode de travail qui consiste éventuellement à distinguer ou à affiner les AB pour faire apparaître de manière plus transparente les budgets alloués aux droits des femmes et à l'égalité entre hommes et femmes?

Par ailleurs, conformément au décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française, notre mission est de nous interroger sur l'impact de nos politiques publiques sur l'égalité. Pour répondre à ces interrogations, le gouvernement a la responsabilité de se pencher sur les AB inscrits en code 3, c'est-à-dire des dépenses «à genrer», susceptibles d'avoir un impact différent pour les femmes et les hommes. S'il identifie un potentiel impact négatif, il se doit d'adapter la mesure ou de la compenser par d'autres politiques.

La cellule d'appui en genre a choisi de mener une analyse de genre plus approfondie portant sur un échantillon de dix AB, soit deux pour chaque ministre. L'analyse n'ayant pas fait l'objet de débats dans toutes les commissions lors de l'examen du budget, il me semble utile d'obtenir une réponse de tous les ministres sur les recommandations formulées par la cellule d'appui en genre.

Enfin, je poserai une question plus générale relative aux moyens consacrés à la production de statistiques genrées par l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). La production de statistiques est une opération fondamentale, car, étant transversale, elle aiderait les cabinets ou les administrations à remplir adéquatement le test «Genre» destiné à accompagner les décrets, mais aussi à élaborer les budgets. Dès lors, ne serait-il pas pertinent de renforcer les moyens dédiés à la production de statistiques pour les secteurs ou les thématiques où il en manque? Le gouvernement prévoit-il d'entrer en contact avec l'IWEPS pour élargir la collaboration?

J'en viens à mes questions qui traitent de la prospective, toujours en lien avec le rapport de la cellule d'appui en genre. Dans ses conclusions, la cellule met en exergue que «Les officiers et officières budgétaires améliorent progressivement le travail de codification AB en termes de genre. Il reste encore, toutefois, une amélioration à faire dans la justification de la codification des AB, afin que des justifications plus tenues soient réalisées et que la transmission des données entre les administrations et la CAG soit plus fluide.»

Qu'en est-il? Qu'est-ce que le gouvernement a mis en œuvre à ce sujet? Cette question concerne davantage le ministre chargé du genderbudgeting. La Fédération Wallonie-Bruxelles a engagé le travail de genderbudgeting avec volontarisme lors de la précédente législature. Il est essentiel de poursuivre et d'améliorer ce travail, de manière transversale et complémentaire aux engagements pris dans le Plan «Droits des femmes». Il importe que le gouvernement, dans son travail quotidien, reste attentif à l'analyse genrée des mesures qu'il discute et qu'il adopte, y compris en dehors du cadre budgétaire.

M. le président. – La parole est à M. Segers.

M. Matteo Segers (Ecolo). - «Ils se tiennent par la main et marchent en silence»... Que dire à celles et ceux qui cherchent l'espoir?

Nous devons être de celles et de ceux qui croient et qui affirment que nous pouvons construire un monde nouveau, respectueux, socialement et écologiquement soutenable. Un monde sage qui enrayera toutes les formes de misère et d'injustice!

Face aux crises, qu'il s'agisse de la Covid-19 ou de la guerre qui sévit aux portes de l'Europe, des conséquences des dérèglements climatiques graves ou de la crise énergétique, nous n'avons d'autre choix que d'être à la manœuvre pour reconstruire notre monde et renforcer les nouvelles générations. Nous souhaitons pouvoir leur dire que nous investissons; nous voulons agir et apporter l'espoir, mettre les citoyens au cœur de l'action et investir ensemble, mettre en lumière les espérances de ces derniers, enrichir le collectif dans la culture, dans l'activité sportive, dans nos relations avec les autres, ici comme ailleurs. Nous souhaitons évidemment investir dans l'enfance et dans l'éducation – piliers centraux de notre action –, ainsi que dans la jeunesse pleine d'attente et guidée par ce même horizon. Il nous faut défendre la justice pour chacun et chacune, user nos mains et nos esprits tant que notre devoir n'est pas rempli.

L'espoir se nourrit de nos luttes contre les injustices culturelles, sociales et économiques. La transition commence par l'éducation et la protection des plus vulnérables. Elle s'appuie également sur la préservation des sourires de nos enfants. Préservons les sourires et les rêves de nos enfants.

Nous devons être des acteurs de la paix, respecter et investir dans le développement de chaque être humain, quelles que soient ses origines. Aux chercheurs d'espoir, nous disons que notre entité hospitalière, la Fédération Wallonie-Bruxelles, est un espace démocratique et libre où l'accueil est greffé au cœur. L'espoir est aussi nourri par les milliers de projets innovants qui se créent en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'espoir se traduit dans la création de places d'accueil et dans la dynamique des éco-crèches. Développons-le partout, en continuant à accroître le nombre d'alliances avec les communes. L'espoir se construit par la verdurisation des espaces récréatifs. C'est ce que nous faisons en Wallonie et à Bruxelles avec l'initiative «Yes We Plant». L'espoir passe aussi par la transformation du bâti scolaire et du bâti culturel, pour plus de durabilité et plus d'humanité. Cette transformation permettra de résister à toutes les crises énergétiques futures. Il nous faut plus d'autonomie et plus d'énergie renouvelable.

L'espoir passe encore par le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) pour tous les enfants, dans tous les bassins, dans toutes les provinces et dans toutes les Régions. Il convient de renforcer toutes les alliances entre culture et école. L'espoir, c'est aussi la gratuité de l'enseignement et des transports pour les plus jeunes. À Bruxelles comme en Wallonie, nous avançons avec cet espoir. L'espoir nous donne le courage de transformer les temps scolaires. L'espoir nous pousse à donner à chaque enfant des cours d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS).

Pour la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française (COCOF), l'espoir passe par le développement, ici et ailleurs, d'un maximum d'espaces et d'associations qui accroissent les droits culturels. L'espoir, c'est la réalisation du Plan transversal de transition écologique, car l'espoir sera fondamentalement climatique. Nous devons soutenir l'émergence d'un monde nouveau et aller le plus loin possible.

Chers collègues, vous nous connaissez en tant que femmes et hommes d'espoir, ouverts. Nos espérances se bâtissent aussi grâce à la considération particulière pour celles et ceux qui mettent en œuvre le projet collectif sur le terrain, qui mettent les mains dans la couleur. Je vous parle des travailleurs, des volontaires, des personnes investies dans l'action humaine. Chaque engagement, chaque personne en Fédération Wallonie-Bruxelles a une influence concrète, réelle, sensible. Les ressources que nous consacrons à rémunérer, à valoriser ces engagements si importants pour le collectif, sont essentiels à la démocratie et au vivre-ensemble. Pour celles et ceux qui vivent d'espoir, l'emploi et la protection forment la clé de voûte de notre redéploiement.

Le maintien est renforcé par l'impulsion des politiques nouvelles. Il y en a tellement, notamment dans le secteur de l'enfance. Il s'agit de voir et de faire le monde autrement, dans le respect et dans la reconnaissance. Un exemple significatif est l'instauration d'un cadre pour les accueillantes, qui est une réalisation marquante. Le budget de quelque 14 milliards d'euros est résolument tourné et inscrit dans une lutte pacifique et collective. Nous faisons de chacun des acteurs de vie; nous transformons notre quotidien. Il ne faut pas se tromper sur ce que nous organisons et finançons ici. Nous finançons la paix, l'avenir, la résilience, le développement, la durabilité. Chaque regard nourrit cet espoir.

J'ai relevé d'ailleurs un détail dans le budget: 89 000 euros supplémentaires sont alloués au développement des musiques nouvelles, dans une volonté affichée d'accroître la création en musique pour enfants. J'aimerais que cette somme soit encore plus élevée, mais elle sera augmentée plus tard. Ce point démontre notre engagement à faire mieux et différemment, à toucher les cœurs, les âmes et les expressions dès le premier âge. L'exemple met en lumière une qualité de ce budget: la volonté démocratique de continuer à investir dans les citoyens.

Cela me donne envie de vous lire quelques mots d'une chanson d'Aldebert, un auteur francophone extraordinaire: «La vie c'est quoi? C'est quoi le bon temps? C'est ta main dans la mienne. C'est quoi l'enthousiasme? C'est des rêves qui militent. Et la poésie? Une épuisette à étoiles. Et c'est quoi l'enfance? De la tendresse en pyjama. Et c'est quoi l'espoir? Du bonheur qui attend.».

Il nous faut dire à nos enfants, comme je le dis chaque matin à mes trois enfants, que nous agissons pour eux et avec leurs aspirations. Notre soutien, c'est aussi celui de celles et ceux qui se mobilisent, qui s'organisent, qui imaginent, qui créent, qui partagent chaque jour, dans leur association, sur le terrain, à chaque moment, maintenant, dans notre quotidien. Notre mission est de les soutenir dans leur action. Il nous faut dire à tous les opérateurs, les mouvements, les associations, les organisations, les professeurs, les artistes, les chercheurs, les accueillants qu'ils sont la flamme de la bougie que nous voyons dans le noir. Que pour les soutenir face à la crise énergétique, nous dégageons des moyens et des méthodes pour assurer leur protection et la défense de leurs actions. Que nous voulons nourrir l'espérance commune, l'espérance qu'ils apportent.

Alors, œuvrons ensemble, si possible avec union. Continuons à regarder les enfants et à leur dire: «Dans tes histoires, dans tes délires, dans la fanfare de tes fous rires, la vie est là, la vie est là. Dans notre armoire à souvenirs, dans l'espoir de te voir vieillir, la vie est là, la vie est là.». Protégeons nos enfants et envahissons-les d'espoir, car ils abritent déjà notre avenir, nos rêves, leur avenir, leurs rêves.

M. le président. – La parole est à M. Vossaert.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – La Fédération Wallonie-Bruxelles est face à un test de sincérité: derrière les chiffres, il faut déceler notre véritable volonté de maintenir et de renforcer notre institution. Or, l'exercice n'est pas évident, comme vous le savez bien, Monsieur le Ministre du Budget. Je vous ai déjà interpellé à de nombreuses reprises à ce sujet. Quoi qu'il en soit, nous devons faire cet exercice. Nous devons anticiper et, surtout, nous devons donner des perspectives.

Depuis le départ, du moins en ce qui nous concerne, notre position est claire: nous voulons une Fédération Wallonie-Bruxelles modernisée et renforcée. Cela passe par un exercice budgétaire bien établi et par d'autres perspectives financières, parce que la clause de sauvegarde n'est pas suffisante à plus long terme. C'est pour cela que nous devons avancer plus rapidement, avec des moyens à la hauteur de nos intentions, en évaluant nos politiques et en mettant en avant les effets bénéfiques de cette politique de revue des dépenses. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose pas de nombreux leviers pour augmenter ses recettes, au contraire. Nous avons intérêt à faire cet effort, car selon une étude de l'Université de Namur (UNamur), à politique inchangée, la dette équivaudra à plus ou moins 200 % des recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2027. Nous devons éviter de tomber dans un tel déficit, qui serait intenable, mais nous devons aussi et surtout donner des perspectives et dialoguer clairement, au-delà de l'évaluation des politiques et de la revue des dépenses, sur nos compétences et la façon de les renforcer.

Cela passe aussi par un état des lieux, pas uniquement des secteurs qui seront subventionnés, mais aussi des valeurs patrimoniales, des valeurs du capital que nous avons. Je rappelle la nécessité d'établir le cadastre de l'ensemble des biens que possède la Fédération Wallonie-Bruxelles, et d'en profiter pour réaliser un cadastre énergétique: comment obtenir des conséquences bénéfiques sur le quotidien au sein des écoles, en réduire les dépenses énergétiques afin de nous inscrire dans cette transition, profitable à tous les secteurs.

J'en viens justement à la crise énergétique. Une enveloppe de 150 millions d'euros a été débloquée afin de faire face à cette crise. Mais nous ne sommes pas sûrs qu'elle suffira à couvrir l'ensemble des besoins. Il est essentiel que ces aides parviennent aux secteurs et aux personnes concernés, là où, durant la crise du coronavirus, cela n'a pas toujours été le cas. Nous ne devons pas retomber dans ces travers du passé. Il est impératif de faire en sorte que ces fonds soient accessibles à l'ensemble des secteurs.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit, elle aussi, pouvoir être aidée, notamment pour obtenir des moyens supplémentaires du gouvernement fédéral, et ce, afin d'appliquer le tarif social aux écoles, aux associations culturelles et sportives. Nous devons être aidés. Le gouvernement fédéral reste compétent en matière d'énergie.

Concernant l'éducation et l'enseignement, il est important d'aller plus loin en la matière. Le Pacte pour un enseignement d'excellence existe, bien sûr, mais de multiples mouvements de contestation de la part du corps enseignant ont eu lieu dernièrement. Il s'agit de rester attentif à l'après. Toute réforme dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence nécessite que les moyens humains suivent et qu'un partenariat s'établisse avec le corps enseignant. C'est pourquoi il faut être plus ambitieux pour rendre le métier attractif. Nous avions

proposé le contrat adapté aux jeunes enseignants avec une forme de parrainage pour les premières années, leur permettant de ne pas quitter le monde de l'enseignement. Nous voulons avancer dans cette direction.

Pour les bâtiments scolaires, il y a eu des tergiversations sur la «clé élèves». Aujourd'hui, il est possible d'investir; profitons-en pour mettre en œuvre la transition énergétique dans ce chantier des bâtiments scolaires. Outre les bâtiments, le matériel qui est utilisé dans l'enseignement qualifiant a un coût très élevé. La Fédération doit pouvoir répondre à cette problématique.

En outre, la mauvaise acquisition du français en tant que langue d'apprentissage fait partie des raisons de l'échec scolaire. Le dispositif FLA (français langue d'apprentissage) ne doit pas être mis de côté.

Vous avez consolidé le principe de gratuité dans les deux premières années de l'enseignement primaire, mais la suppression des frais facultatifs, comme l'envisage l'avis n° 3 du Groupe central, n'est pas concrétisée.

En ce qui concerne les moyens pour l'enseignement supérieur, nous insistons beaucoup sur l'aide à la réussite et nous aimerions que vous alliez plus loin.

Concernant la politique de la petite enfance, nous accordons une importance considérable à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale: aussi faut-il renforcer le taux de couverture, c'est-à-dire le rapport entre le nombre total de places ouvertes et l'estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil.

Je n'aurai pas le temps d'aborder la culture en tant que telle, mais, à l'instar du statut d'espoir sportif développé depuis des années, vous devriez trouver un moyen de valoriser davantage nos talents, nos jeunes artistes francophones qui suivent des cours tout en pratiquant leur art.

Quant au sport, l'usage de ce fonds en pleine crise a révélé que la politique sportive n'était pas suffisamment soutenue en Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous aviez annoncé l'élaboration d'une série de pistes de réflexion et de mesures pour un financement alternatif du sport. Or, il n'y a toujours rien sur la table. En tout cas, mon groupe est derrière vous: ces propositions constituent l'une des solutions pour améliorer le financement du sport, et en particulier du sport amateur.

Pour toutes ces raisons, nous ne soutiendrons pas ce budget: il est parcouru de bonnes intentions, mais il faut se donner les moyens d'y arriver. La méthode n'est pas la bonne. Il s'agit de faire la revue des dépenses et des compétences que notre entité doit assumer. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Nous estimons dès lors que vous n'allez pas concrétiser vos intentions et qu'il est grand temps de se pencher, avec l'ensemble des partis démocratiques, sur

l'avenir de la Fédération, de dresser un état des lieux, de mener une véritable politique d'évaluation des dépenses, et de se lancer.

- M. le président. Plus personne ne demandant la parole, je suspends la discussion générale conjointe qui se poursuivra dès lors demain.
- 12 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 24 mars 2022 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à l'abrogation des décrets conjoints du 12 juillet 2017 et du 19 juillet 2017 relatifs à la réutilisation des informations du secteur public et visant à l'établissement d'une politique de données ouvertes (doc. 476 (2022-2023) n°1)
- 13 Projet de décret relatif aux données ouvertes et à la réutilisation des informations du secteur public (doc. 477 (2022-2023) n° 1)
- 13.1 Discussion générale conjointe
- M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets de décret.

La discussion générale conjointe est ouverte.

- M. Lepine, rapporteur, étant absent, la parole est à M. Léonard, président de la commission des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement, pour la lecture du rapport oral.
- M. Laurent Léonard, président de la commission du Budget, de la Fonction pulbique, de l'Égalité des chances, de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires. Votre commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires s'est réunie ce lundi 12 décembre 2022 pour examiner le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 24 mars 2022 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à l'abrogation des décrets conjoints du 12 juillet 2017 et du 19 juillet 2017 relatifs à la réutilisation des informations du secteur public et visant à l'établissement d'une politique de données ouvertes (doc. 476 (2022-2023) n° 1) et le projet de décret relatif aux données ouvertes et à la réutilisation des informations du secteur public (doc. 477 (2022-2023) n° 1).

Conformément à l'article 26, § 8, de notre règlement, la commission a désigné M. Lepine en qualité de rapporteur de ses travaux et l'a chargé de vous présenter le rapport oral de ses travaux.

Lors de son exposé introductif, le ministre a informé la commission que les deux projets de décret visent à réformer le cadre légal de la Fédération Wallonie-

Bruxelles en matière d'accès aux données ouvertes, afin de transposer la directive (UE) 2019/2024 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public, dite directive «PSI 2».

En faisant référence à la Déclaration de politique communautaire (DPC), le ministre a rappelé que l'open data représente aujourd'hui un enjeu incontournable dans la transformation numérique du secteur public. La Fédération doit donc pleinement s'en saisir puisque, au travers de ces différentes administrations, elle produit et recueille chaque année des milliers de données représentant des informations utiles tant pour le secteur public que pour le secteur privé.

Si le cadre juridique actuel est régi par le décret conjoint de la Région wallonne et de la Communauté française du 19 juillet 2017 relatif à la réutilisation des informations du secteur public et visant à l'établissement d'une politique de données ouvertes, plusieurs obstacles rencontrés au fil du temps ont rendu ce dispositif légal particulièrement lourd à gérer. Le ministre a dès lors proposé d'abroger ce décret conjoint et d'opter pour une transposition autonome de la directive «PSI 2», tant en Région wallonne qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le ministre a passé en revue les enjeux et les objectifs du projet de décret relatif aux données ouvertes et à la réutilisation des informations du secteur public, tout en faisant valoir que l'abrogation dont il est question dans le premier projet de décret ne provoquera pas une rupture de collaboration avec la Région wallonne. Au contraire, les services des deux entités maintiendront les contacts pour la réalisation d'un travail cohérent au niveau francophone. Plus fondamentalement, il s'agit de s'inscrire dans une démarche plus vaste de transparence et de participation des citoyens.

Dans la discussion, le groupe PS a souligné qu'il se veut partisan d'une transparence accrue et du droit à l'information, dans le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD) en évitant les freins de demandes abusives et paralysantes. S'il existe déjà beaucoup d'accès à des données d'organismes publics, ce groupe a estimé que répondre aux obligations de la directive européenne renforcera encore et clarifiera davantage ce qui existe déjà.

Tout en invitant le ministre à bien vouloir préciser la portée des difficultés rencontrées avec le décret conjoint actuel et le bénéfice attendu de la scission, le groupe PS a pleinement reconnu que les présents projets de décret sont utiles et même obligatoires.

Pour le groupe MR, ce projet de décret permettra à la Fédération Wallonie-Bruxelles de mener une politique de données ouvertes qui ne souffrira plus de difficultés de mise en œuvre et dont l'exécution permettra un gain de performances et de résultats concrets. Le partage de données constitue un véritable

levier additionnel pour des domaines aussi variés que l'innovation et la croissance économique, le soutien à la recherche scientifique, la promotion du développement durable ou encore la réappropriation citoyenne et associative à travers le renforcement de la bonne gouvernance.

Tout en interrogeant le ministre sur le processus de transition entre les dispositifs, les arrêtés d'exécution et les ambitions en matière de jeu de données, le groupe MR s'est réjoui de l'esprit et des objectifs du texte porté par le gouvernement.

Le groupe Les Engagés s'est étonné, quant à lui, de l'urgence accordée pour l'examen de ces projets de décret, dès lors que la directive «PSI 2» est datée de juin 2019, avec un délai de transposition fixé au mois de juillet 2021. Sur le fond, le groupe a regretté l'abandon des synergies et d'un cadre commun entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie à l'heure où les convergences devraient être renforcées entre ces deux entités. Ce groupe a vu dans l'absence de mise en œuvre du décret conjoint initial un manque de volonté qui est à déplorer.

En considérant que les synergies ont pourtant du sens, à la fois pour l'utilisation et l'efficience des moyens budgétaires consacrés à l'open data, le groupe Les Engagés a interrogé le ministre sur l'avenir du portail commun et les difficultés d'application potentielles, sur l'entité responsable de la gestion du portail, sur le cadre de la mise en œuvre de l'open data, ainsi que sur les perspectives d'évaluation du dispositif par l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) en Wallonie ou les universités en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le groupe PTB a fait remarquer que le débat sur la transposition de la directive «PSI 2» a déjà eu lieu au Parlement de Wallonie. À cet égard, il a constaté qu'une différence entre les entités s'installe, alors que le cadre était préalablement conjoint. Il voudrait en comprendre la raison. En pratique, il y a vu une complication supplémentaire dans la mise en œuvre des compétences.

La deuxième réflexion du groupe a porté sur l'utilité d'envisager une concertation entre les deux entités afin que l'anonymisation des données soit obligatoire, non seulement en Fédération Wallonie-Bruxelles comme ce sera le cas, mais aussi en Wallonie.

Enfin, le groupe PTB s'est inquiété des mesures et des garanties qui seront prises pour empêcher la mauvaise utilisation des données publiques par des multinationales comme Apple afin de renforcer leur implantation sur le marché.

Le groupe Ecolo a d'emblée souligné l'importance de disposer d'un texte qui soit applicable, réaliste et efficace, qui corresponde à notre réalité institutionnelle et qui s'accorde avec les autres stratégies de l'open data qui coexistent en Belgique.

Le groupe a rappelé que la stratégie de l'open data est importante pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, dès lors qu'elle permet de promouvoir la transparence et la responsabilité dans la prise de décision publique en rendant les données publiques accessibles à tous et en encourageant la participation citoyenne. Elle favorise également l'innovation technologique et économique, la résolution de problèmes sociaux ou environnementaux, ainsi que la collaboration entre les différents acteurs des services public et privé. Dans cette logique, le groupe Ecolo a estimé qu'il était fondamental de mener une stratégie concertée. Il n'a d'ailleurs pas manqué d'illustrer de manière créative les potentialités de l'open data.

Enfin, d'après le groupe Ecolo, le texte doit servir de base au travail à mener, en Fédération Wallonie-Bruxelles, sur la définition des informations publiques, qui doit être entendue au sens large, sur le suivi des politiques d'open data, alors que la directive «PSI 2» ne prévoit pas de sanctions pour les États membres qui ne respectent pas les règles, et, enfin, sur la volonté de bien fixer les règles du jeu pour favoriser une utilisation des données publiques la plus large possible, dès lors que la directive ne prévoit pas non plus de mesures pour favoriser l'interopérabilité des données ouvertes.

Le ministre a répondu aux diverses questions des groupes en se voulant rassurésumer, il a notamment réaffirmé l'importance l'accompagnement des administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans leur transformation numérique, la volonté de maintenir la cohérence entre les entités, le maintien durant deux ans du portail commun actuel tel qu'il est géré par l'Agence du numérique (AdN), la mise en œuvre progressive d'une politique de gestion des données propre à la Fédération Wallonie-Bruxelles avec l'aide de l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC), l'évaluation du dispositif par le Conseil stratégique du numérique et de l'informatique (Costranum) et par la Commission européenne ou encore la pertinence du choix de l'obligation de l'anonymisation en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En réplique, les groupes Les Engagés et PTB ont confirmé leurs regrets émis initialement et y ont vu une occasion manquée de travailler ensemble.

Soumis au vote, les articles et l'ensemble des deux projets de décret ont été adoptés par 9 voix et 2 abstentions. En conséquence, la commission recommande leur adoption en séance plénière.

- **M. le président**. La parole est à M. Sahli.
- M. Mourad Sahli (PS). L'essentiel a été dit par M. Léonard.
- M. le président. La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – M. Léonard, président de la commission du Budget, a très bien résumé les débats. Effectivement, le PTB regrette la différence de réglementation entre la Région wallonne et la Communauté française concernant des données publiques qui traitent des mêmes sujets. Par exemple, en matière de santé, la prévention pour les adultes relève des compétences de la Région alors que celle des enfants relève des compétences de la Communauté française. Dans ce cadre, ces données, importantes, seront donc traitées de façon différente, ce qui est regrettable.

(46)

Pour mon groupe, les garanties permettant d'éviter une éventuelle mauvaise utilisation de ces données ne sont pas suffisantes. Nous nous abstiendrons donc de voter ces projets de décrets.

M. le président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Nous nous sentons rassurés par les réponses fournies aux questions posées en commission, notamment en ce qui concerne la concertation avec la Région wallonne. Mon groupe se réjouit de l'esprit et des objectifs des textes portés ici par le gouvernement.

M. le président. – La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). — Tout d'abord, je voudrais remercier les services qui nous ont permis de bénéficier de ce rapport verbal, les discussions ayant eu lieu en commission hier après-midi. Tant les services que cette assemblée ont fait aussi vite que possible pour tenter de compenser le retard accumulé dans la transcription de la directive «PSI 2».

Il existe une sorte de contradiction à plaider, d'une part, pour le renforcement des synergies — notamment avec les Régions, car le salut de notre Fédération passe en effet par une mutualisation des moyens, par la mise en commun des ressources, par l'élaboration de dispositifs aussi partagés que possibles — et, d'autre part, pour la proposition qui nous est faite d'abroger purement et simplement les décrets conjoints de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles de juillet 2017. Nous ne pouvons que regretter ce choix d'abandonner un cadre commun. Ce choix nous paraît préjudiciable à la lisibilité des dispositifs, notamment du point de vue des utilisateurs et des bénéficiaires.

Selon qu'on se trouvera dans une administration communale ou une association paracommunale relevant de notre Fédération, on sera désormais soumis à des normes différentes. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un pas dans la direction d'une simplification administrative et cet état de fait est aussi préjudiciable en termes d'économie de moyens. La logique défendue ici tend vers la différenciation et la distanciation entre notre Fédération et la Région wallonne; cela nous paraît tout à fait regrettable et est contraire à ce que le ministre-président

Pierre-Yves Jeholet appelait de ses vœux. Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, nous nous abstiendrons vis-à-vis de ce projet de décret.

- M. le président. La parole est à M. Segers.
- M. Matteo Segers (Ecolo). M. Léonard a rappelé tout le bien que mon groupe pense du texte.
- M. le président. La parole est à M. Daerden, ministre.
- M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. Le projet de décret dont nous avons débattu hier vise à réformer le cadre légal de l'accès aux données ouvertes afin de transposer la directive «PSI 2».

Le décret conjoint de la Région wallonne et de la Communauté française du 19 juillet 2017 relatif à la réutilisation des informations du secteur public et visant à l'établissement d'une politique de données ouvertes («Open Data») a connu certains problèmes, liés notamment à l'insécurité juridique et à l'existence de plusieurs dispositions ambiguës, voire inapplicables, en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'abrogation reprise dans l'accord de coopération qui est l'objet du premier projet de décret soumis à votre Parlement s'accompagne de l'établissement d'un nouveau cadre décrétal fixé par un décret spécifique, qui est l'objet du deuxième projet de décret soumis au Parlement.

Ce nouveau cadre permettra aux administrations publiques de fournir, dans des conditions juridiquement encadrées et toujours dans le respect du RGPD, des données aux collectivités et aux citoyens. En outre, pour accélérer ce mouvement, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est fixé comme objectif d'instaurer une gouvernance des données et d'accompagner les initiatives des différentes administrations dans leur transformation numérique afin d'améliorer la gestion des données stratégiques et leur exploitation.

Il s'agit de décrets techniques, mais importants. L'open data et la transparence sont des sujets essentiels pour la Fédération par leur vocation à collecter et à gérer de grandes quantités de données. Le choix qui a été fait ne mettra pas fin à la collaboration avec la Région wallonne. D'ailleurs, le portail actuel d'open data existant reste commun. Les services de chaque entité maintiennent des contacts réguliers et de façon cohérente au niveau francophone, mais dans le respect d'un cadre décrétal qui leur sera désormais propre.

- M. le président. Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale conjointe.
- 14 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 24 mars 2022 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à l'abrogation des décrets

conjoints du 12 juillet 2017 et du 19 juillet 2017 relatifs à la réutilisation des informations du secteur public et visant à l'établissement d'une politique de données ouvertes (doc. 476 (2022-2023) n° 1)

14.1 Examen et vote de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article unique est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

15 Projet de décret relatif aux données ouvertes et à la réutilisation des informations du secteur public (doc. 477 (2022-2023) n° 1)

15.1 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

16 Accord de coopération du 5 juillet 2022 entre l'autorité fédérale, les Régions et les Communautés relatif à la composition de la délégation belge à l'assemblée interparlementaire Benelux (doc. 473 (2022-2023) n° 1)

16.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de l'accord de coopération.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion close.

Il sera procédé ultérieurement au vote.

- 17 Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'année budgétaire 2022 (doc. 458 (2022-2023) n° 1 et 2)
- 18 Projet de budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 (doc. 459 (2022-2023) nos 1 et 2)

18.1 Discussion conjointe

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion conjointe du projet d'ajustement du budget et du budget de fonctionnement.

La discussion conjointe est ouverte.

M. Sahli, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Léonard.

M. Laurent Léonard (PS). – Au nom du groupe PS, j'aimerais apporter mon soutien à l'ajustement budgétaire 2022, ainsi qu'au budget initial 2023 prévus pour le fonctionnement de notre institution. Les informations utiles à la compréhension des exercices budgétaires nous ont d'ailleurs été transmises par le président et ses services. À cette occasion, nous avons constaté que les moyens prévus ont été gérés avec prudence et de manière responsable.

La transparence des débats existe. En atteste la discussion que nous avons ce jour en séance et que nous avons eue il y a quinze jours en commission. Ce dossier évoluera sereinement, dans un souhait partagé de garantir un juste accès à des éléments d'information et d'analyse portant sur la gestion des deniers publics par notre Parlement.

Sur le fond, les moyens budgétaires proposés permettent aux parlementaires de notre institution d'accomplir leurs missions au service des Wallons et des Bruxellois et, partant, d'assumer leurs responsabilités. Les choix posés et les montants qui y correspondent servent les objectifs de vitalité démocratique et répondent à nos ambitions au vu du nombre important d'échanges, de travail en termes de contrôle gouvernemental, de débats, d'ouvertures vers les citoyens, de retranscription et de retransmission des publicités de nos travaux.

Ces moyens doivent aussi financer l'emploi tant des agents de notre Parlement que des groupes parlementaires. J'en profite pour remercier bien évidemment celles et ceux qui, toutes couleurs politiques confondues, œuvrent sans relâche à nos côtés pour concrétiser nos plus chers idéaux.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Nous arrivons aujourd'hui au terme du processus de l'examen du budget du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais ce processus s'est déroulé jusqu'ici à huis clos. Le PTB ne trouve pas cela nor-

mal. Un budget permet à ce Parlement de fonctionner, de rémunérer le personnel. Je souhaite d'ailleurs remercier le personnel pour son excellent travail. Ce budget comprend notamment les salaires des députés, les dotations accordées aux groupes politiques, les montants consacrés aux relations internationales. C'est pourquoi le PTB estime que le public a le droit de savoir comment le Parlement dépense son argent et quels débats ont lieu à ce sujet.

Nous trouvons par exemple que, pour rester les pieds sur terre, il faudrait diviser par deux les salaires des députés et les frais de fonctionnement des groupes politiques. Cela mérite selon nous un débat public. Nous avons d'ailleurs déposé une proposition de modification du règlement en ce sens, qui prévoit la publicité des débats sur le budget et qui demande aussi que la Cour des comptes contrôle le budget et les dépenses du Parlement. Nous avions demandé que cette proposition de modification de règlement soit discutée en commission du Budget. La majorité a voulu l'aiguiller vers une autre commission et puis, finalement, en Conférence des présidents, cette proposition a été renvoyée vers un groupe de travail dont les réunions ne sont pas publiques. Ce groupe de travail traite de l'ensemble des propositions de modifications de règlements.

Nous ignorons quand ce processus va démarrer et quand les travaux vont se terminer. Le groupe PTB et moi-même sommes d'avis que ce n'est pas la meilleure façon de pratiquer la transparence. Puisque nous trouvons que les montants des rémunérations des députés et des dotations aux groupes politiques sont trop élevés, puisque nous voulons la transparence plutôt que le huis clos, nous voterons contre ce budget de fonctionnement du Parlement.

M. le président. - La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Les crédits prévus à l'ajustement permettent l'intégration d'une sixième indexation des salaires et des indemnités. Au nom de mon groupe, je ne peux évidemment que me réjouir que le Parlement ait renoncé volontairement à 7,15 % d'indexation de sa dotation.

La non-consommation de crédit des transferts de litteras a été présentée de manière transparente et claire tant par le président que par le greffier en réunion de la commission du Budget. La séance s'est certes tenue à huis clos, mais elle a tout de même permis à l'ensemble du Bureau d'avoir tous les éclaircissements nécessaires et de proposer à notre Assemblée d'en rester aux recettes initialement prévues à l'occasion de la présentation du budget 2022 et, par là, de présenter un budget ajusté à l'équilibre. Cette opération permet en outre d'affecter plus de 2 millions d'euros au profit du budget général des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quant au budget 2023, je tiens à remercier le gouvernement pour la dotation 2023 qui a fait l'objet d'une indexation par rapport au budget initial de 2022. Le Parlement sera ainsi en mesure de faire face aux besoins de l'institution et notamment au regard des indexations cumulées et de l'augmentation générale des coûts. Le projet de budget proposé par le Bureau et validé par notre commission prévoit un léger déficit grâce à la sous-utilisation prévisionnelle des crédits.

M. le président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Je souscris pleinement aux propos tenus par Mme Laffut sur ce qui nous est proposé aujourd'hui, à savoir un acte technique qui n'a, sauf erreur de ma part, jamais mené à un débat dans cette Assemblée.

S'agissant de l'aspect plus politique de l'intervention de Mme Bernard, personne n'a exclu de discuter d'une révision de notre règlement. D'autres propositions ont également été émises, d'où la volonté de créer ce groupe de travail.

Le budget de fonctionnement de notre Parlement sert notamment à payer les salaires du personnel. Nous commençons d'ailleurs souvent nos interventions en remerciant les services pour le travail qu'ils fournissent pour réaliser les rapports, les comptes rendus, etc. Nous ne devons certainement pas mettre cela à mal. Je ne voudrais pas que certains utilisent cette discussion pour jeter l'opprobre sur le mode de fonctionnement de notre Parlement – dans lequel aucune difficulté n'a été constatée – en important des problèmes relatés par les médias.

Ce projet de budget a toujours été élaboré et présenté avec sérieux et rigueur! Notre Parlement fonctionne avec sérieux et rigueur! Nous devons rester attentifs, c'est pourquoi nous nous sommes montrés ouverts à discuter de modifications du règlement. Ne mettons pas la charrue avant les bœufs, ne confondons pas vitesse et précipitation, mais continuons à travailler avec sérieux et rigueur.

M. le président. – La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). — L'examen de tout projet de décret budgétaire doit être l'occasion de rappeler le principe d'une gestion parcimonieuse des moyens publics. Monsieur le Président, je salue le travail réalisé au sein de notre Parlement par vous-même, par le Bureau qui vous entoure, par le greffier et par les services du greffe. Il est important de signaler que vos actions et votre gestion n'ont été contestées par personne.

Cela ne doit pas empêcher d'ouvrir des discussions sur la transparence, sur la publicité des débats, sur la pertinence d'un éventuel contrôle externe. Je confirme que la Conférence des présidents a décidé que ces questions seraient abordées selon une méthode que vous avez rappelée et à laquelle nous souscrivons. Un groupe de travail est constitué; il fera rapport au Bureau, lequel fera ensuite rapport à la Conférence des présidents. Les propositions suivront leur cours, en commission puis en séance plénière. Nous nous réjouissons de ce processus par-

lementaire normal et transparent que vous avez vous-même instauré, Monsieur le Président.

M. le président. – La parole est à M. Daele.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Le budget permet à notre Parlement de faire vivre la démocratie pleinement et de s'inscrire dans son siècle, un siècle durable, avec la volonté permanente d'améliorer l'efficacité énergétique, notre mode de consommation et notre fonctionnement, ainsi que l'égalité. Cette année, notre Assemblée a pris un engagement fort en tant que Parlement «He for She». Elle s'inscrit aussi dans la budgétisation sensible au genre (genderbudgeting). Nous nous plaçons dans une optique d'amélioration permanente. À cet égard, je remercie les services qui aident notre institution à relever ces défis.

Ce budget est élaboré et déterminé en respectant pleinement les procédures en vigueur et notre règlement. Nous souhaitons également nous améliorer en permanence dans ce cadre. Le budget de notre Parlement n'échappe pas à cette règle. Nous avons déjà évoqué plusieurs pistes et le groupe Ecolo a déjà proposé certaines évolutions. Il apparaît aujourd'hui plus qu'hier que les portes et les esprits sont ouverts à ces évolutions. Le groupe Ecolo s'en réjouit. Bien entendu, nous sommes disponibles rapidement pour progresser vers des standards de contrôle, de vérification et de transparence les plus élevés possibles et les standards de durabilité et d'égalité les plus élevés également.

M. le président. – Bien que ma fonction de président m'oblige à la neutralité, je dois tout de même préciser certains éléments concernant les discussions budgétaires en cours.

Tout d'abord, je dois vous contredire, Madame Bernard: il fut formellement décidé, lors de la dernière Conférence des présidents, d'inscrire à l'ordre du jour de la réunion du groupe de travail du 19 janvier les questions qui viennent d'être abordées aujourd'hui, y compris les modalités de contrôle, notamment par la Cour des comptes, ainsi que d'autres questions attenantes à la transparence budgétaire. Pour lever toute ambiguïté, je précise que cette réunion fait bien partie d'un agenda établi.

Je rappelle aussi que, sur la base d'une proposition du Bureau du Parlement, le président et le greffier ont présenté un rapport direct devant la commission du Budget, ce qui est une innovation. L'exercice était intéressant, tant pour ses protagonistes que pour la séance d'aujourd'hui, en ce qu'il a produit une discussion approfondie comme rarement auparavant, ce qui prouve que les mécanismes sont perfectibles par nature.

Par ailleurs, toute discussion nécessite d'en connaître le point de départ. Sans citer d'autres assemblées, les règles auxquelles notre institution se soumet sont beaucoup plus coercitives qu'ailleurs. Par exemple, les marges de manœuvre de nos greffes respectifs sont sans commune mesure: elle se situe à 17 000 euros

pour notre greffe, là ceux des autres assemblées ont une marge située aux alentours du million d'euros. En outre, tous nos marchés sont systématiquement scrutés par notre Bureau. Notre organisme, Parlement et administration confondus, dispose d'une direction financière qui n'existe pas nécessairement dans d'autres assemblées. Nos mécanismes comprennent également des systèmes de vérification selon lesquels des délégués vérificateurs aux comptes peuvent se rendre régulièrement, à tout le moins deux fois par an, dans les organes du greffe pour faire ces vérifications. En somme, notre point de départ pour ces discussions est déjà bien avancé. En toute modestie, je n'en ai aucun mérite.

Ce sont nos prédécesseurs, dans nos organes décisionnels, qui ont permis cette situation et qui nous donnent le confort de pouvoir répondre de cette manière.

Pour autant, peut-on se satisfaire de la situation? Comme dans le mythe de Sisyphe, il faut continuellement remettre le travail sur le métier. Et nous avons intérêt à travailler dans un esprit de transparence. Moi, je vois deux choses dans la transparence. D'une part, il y a l'acte de transparence qui, en tant que tel, ne doit jamais être quelque chose qui mette mal à l'aise. D'autre part, il y a l'intention. Quelle est l'intention de la transparence? Si c'est davantage de démocratie, alors l'intention est louable. Si elle est autre, c'est-à-dire une fin qui n'est pas nécessairement orientée vers ce but, alors l'intention et l'acte ne coïncident pas.

Ce que je veux pour cette assemblée, c'est donner la garantie à chacun des groupes, sans faire de procès d'intention, d'avoir, demain, des discussions encore plus transparentes. À titre personnel, cela doit encore être débattu dans le groupe de travail. Je ne vois aucun souci à une transparence accrue, notamment dans une logique de travaux publics. En Fédération Wallonie-Bruxelles, le décret portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes (décret «WBFin») nous oblige à passer devant la Cour des comptes. J'ai écrit une première fois à la Cour. M'impatientant de l'absence de réponse dans son chef à mon courrier, je l'ai relancée pour lui demander une réponse. Je veux avoir une réponse pour que, le 19 janvier, les chefs de groupe ne se retrouvent pas autour de la table, à se demander: «Que faisons-nous maintenant que nous sommes réunis?» Je voudrais que nous ayons déjà de la matière à traiter.

J'ajouterai que ce groupe de travail n'est pas informel, neutre. Il est composé des chefs de groupe. Il va tout de suite référer au Bureau, qui lui-même devra en référer à la Conférence des présidents et à la commission. Mon ambition est que nous aboutissions à une modification réglementaire dans le début du mois de février. L'agenda sera serré et nous avons intérêt à produire des résultats.

Cela étant dit, je formulerai encore une recommandation, Madame Bernard, parce que j'ai entendu les arguments des uns et des autres sur des positions politiques.

Il est légitime de ne pas approuver un budget pour tel ou tel litera. Il est de bon ton que l'opposition ne soit pas d'accord sur tout, sinon ce ne serait pas une démocratie. Je n'ai pas de difficulté à écouter des arguments, notamment sur le traitement des parlementaires. Ce débat a déjà eu lieu lorsque la commission s'est penchée sur cette question.

Dans la Belgique naissante, les plus conservateurs s'opposaient à l'indemnisation des parlementaires pour garantir que seuls les riches viendraient siéger au Parlement et que les pauvres en seraient écartés. Les rôles sont un peu renversés aujourd'hui, mais cet argument de rémunérer le parlementaire était déjà présent en 1830. Il est donc légitime de poursuivre la discussion aujourd'hui et de réfléchir aux conséquences.

Une difficulté relevée concerne l'accord à donner sur l'intégralité du budget et l'absence d'analyse par poste. Il aurait été plus prudent dans le chef du PTB, qui est demandeur de ce débat que pour le personnel et les frais de fonctionnement de l'institution, d'approuver ces litera, de s'opposer sur les litera qui concernent les traitements des parlementaires et de s'abstenir lors du vote sur l'intégralité du budget.

Cette discussion n'est pas close aujourd'hui et j'invite chaque groupe à revenir avec des propositions construites afin de poursuivre le débat dans un climat de sérénité et d'efficacité.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – J'ai bien entendu les dispositions qui ont déjà été prises et que vous venez de rappeler, Monsieur le Président. La réunion du 19 janvier aura certes bien lieu, mais à huis clos, et elle en référera à un Bureau qui se réunira lui aussi à huis clos. Vous avez expliqué que vous étiez venu, en compagnie du greffier, exposer les comptes du Parlement devant la commission du Budget. Le rapport de cette réunion – qui s'est tenue elle aussi à huis clos – tient en cinq mots. Nous voulons donc changer les choses et faire en sorte que toutes ces discussions, ainsi que celles qui porteront sur une éventuelle réforme, n'aient plus lieu à huis clos.

Pour le reste, le budget forme un tout. J'ai dit dans mon intervention que notre parti ne pouvait l'approuver en l'état, même s'il comprend des postes légitimes, comme les salaires du personnel.

Nous reviendrons sur ces discussions qui devront avoir lieu au plus tôt et en public.

M. le président. – Je viens de détailler précisément toute la discussion du huis clos. En d'autres termes, Madame Bernard, tout ce qui, selon vous, a été résumé en cinq lignes, je viens d'en donner le détail précis. Cela signifie que nous tra-

vaillons dans une transparence totale à l'égard de notre Assemblée: ce qui était sous le couvert du huis clos vient d'être révélé par le président en séance.

La parole est à Mme Bernard.

- Mme Alice Bernard (PTB). Monsieur le Président, des questions ont été posées et des réponses données durant la discussion en commission, mais vous n'en faites pas état aujourd'hui. Ces discussions ne figurent pas non plus dans le rapport. Ce n'est pas normal.
- M. le président. Il y a une partie qui n'y figure pas, notamment les questions personnelles et le détail budgétaire, comme je l'ai dit tout à l'heure. Comme nous sommes des personnes qui apprécions la bonne foi, cela fait partie des éléments qui seront abordés le 19 janvier. J'ai exprimé mon appréhension personnelle de la future transparence, ce qui n'est pas à négliger.
- M. le président. La parole est à M. Devin.
- M. Laurent Devin (PS). Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir été aussi clair et aussi limpide quant aux discussions qui se sont effectivement tenues dans un état d'esprit très constructif.
- M. le président. Merci, Monsieur Devin, pour votre soutien. C'est toujours bon à prendre!

Plus personne ne demandant la parole, je déclare la discussion conjointe close.

19 Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'année budgétaire 2022 (doc. 458 (2022-2023) n° 1 et 2)

19.1 Examen des litteras

M. le président. – Nous passons à l'examen des litteras. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte du projet d'ajustement du budget de fonctionnement tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, le vote par assis et levé sur l'ensemble du projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'année 2022 aura lieu ultérieurement.

20 Projet de budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 (doc. 459 (2022-2023) n° 1 et 2)

20.1 Examen des litteras

M. le président. – Nous passons à l'examen des litteras. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte du projet de budget de fonctionnement tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demande la parole, le vote par assis et levé sur l'ensemble du projet de budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'année 2023 aura lieu ultérieurement.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16h55.

Prochaine réunion le mercredi 14 décembre 2022.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

- au ministre Jeholet, par M. Vossaert;
- au ministre Daerden, par M. Vossaert;
- à la ministre Linard, par Mmes Pavet et Durenne ainsi que par MM Schonbrodt et Bellot;
- à la ministre Glatigny, par Mmes Gahouchi, Cassart-Mailleux, Roberty ainsi que par MM Fontaine, Sahli, Witsel, Vossaert, Demeuse, Clersy et Köksal;
- à la ministre Désir, par Mme Gahouchi ainsi que par MM Daele, Courard, Di Mattia, Léonard et Vossaert.

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

- le recours en annulation de l'article 129 du décret de la Communauté française du 31 mars 2022 relatif à l'adaptation des rythmes scolaires annuels dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit et de promotion sociale et aux mesures d'accompagnement pour l'accueil temps libre, introduit par B.B;
- le recours en annulation de la loi du 26 juin 2022 visant à octroyer une allocation pour l'acquisition de gasoil ou de propane en vrac destinés au chauffage d'une habitation privée et en annulation partielle de la loi du 30 octobre 2022 portant des mesures de soutien temporaires suite à la crise de l'énergie, introduit par G. van H.;
- le recours en annulation des articles 42 à 48 de la loi du 30 octobre 2022 portant des mesures de soutien temporaires suite à la crise de l'énergie, introduit par H.E;
- le recours en annulation des articles 2, 3, 4 et 6 de la loi du 5 mai 2022 concernant la modification de la loi du 19 avril 2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie nationale, introduit par A.P;
- le recours en annulation et la demande de suspension de l'article 64, § 2, de la loi du 30 juillet 2022 visant à rendre la justice plus humaine, plus rapide et plus ferme II, introduits par l'ASBL Ligue des droits humains et l'ASBL Syndicat des avocats pour la démocratie;
- le recours en annulation et la demande de suspension des articles 40 et 41 de la loi du 30 juillet 2022 visant à rendre la justice plus humaine, plus rapide et plus ferme II, introduits par la SA Derby;
- -l'arrêt du 10 novembre 2022 par lequel la Cour dit pour droit que l'article XX.58, alinéa 2, du Code de droit économique ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;
- l'arrêt du 10 novembre 2022 par lequel la Cour rejette les recours en annulation du décret de la Région flamande du 22 octobre 2021 modifiant le décret sur l'Énergie du 8 mai 2009, en ce qui concerne l'interdiction de l'installation ou du remplacement d'une chaudière à mazout, introduits par l'ASBL Fédération belge des négociants en combustibles et carburants et autres et par Luc Lamine;
- l'arrêt du 10 novembre 2022 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 358, § 1^{er}, 3°, et § 2, 2°, du Code des impôts sur les revenus 1992 viole les articles 10, 11 et 172 de la Constitution;
- l'arrêt du 17 novembre 2022 par lequel la Cour dit pour droit que les ar-

ticles 444 et 445 du Code des impôts sur les revenus 1992 ne violent pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 4 du Protocole n° 7 à la Convention européenne des droits de l'homme;

- l'arrêt du 17 novembre 2022 par lequel la Cour annule l'article 12, alinéa 2, de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 décembre 2016 relative à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique, en ce qu'il ne permet pas à l'administration fiscale et au tribunal de première instance de réduire le montant de l'amende au regard de tous les éléments pertinents de la cause, notamment les amendes déjà infligées à l'intermédiaire pour l'exercice d'imposition considéré;
- l'arrêt du 24 novembre 2022 par lequel la Cour annule les mots «selon les informations fournies par le Registre national des personnes physiques» contenus dans l'article 3, 4°, de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 25 avril 2019 réglant l'octroi des prestations familiales violent les articles 10 et 11 de la Constitution;
- l'arrêt du 24 novembre 2022 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 61, 1°, de la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il est applicable aux condamnations pour coups et blessures involontaires dans le cadre d'un accident de la circulation, et par lequel la Cour dit pour droit que la même disposition viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'elle conduit automatiquement à une interdiction professionnelle en cas de condamnations pour infractions à la réglementation portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19;
- l'arrêt du 24 novembre 2022 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 2, 16°, et 9 du décret de la Région wallonne du 16 juillet 2015 instaurant un prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution, et par lequel la Cour dit pour droit que l'article 22 du même décret ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, combinés avec l'article 6, paragraphe 1, de la Convention européenne des droits de l'homme et avec l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne;
- l'arrêt du 24 novembre 2022 par lequel la Cour rejette les recours en annulation partielle du décret flamand du 9 juillet 2021 portant modification de divers décrets relatifs au logement, introduits par la SC De Gelukkige Haard, par Khadija Elhssika et autres, par la SC T'Heist Best et autres, par la SC Gewestelijke Maatschappij voor de Kleine Landeigendom Het Volk et autres, par l'ASBL Vereniging van Vlaamse Huisvestingsmaatschappijen et par la SCRL Gewestelijke Maatschappij voor Volkshuisvesting et autres;
- l'arrêt du 1^{er} décembre 2022 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 582,

1°, du Code judiciaire ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

- l'arrêt du 1^{er} décembre 2022 par lequel la Cour dit pour droit que les articles II.18 et II.21 du décret flamand de gouvernance du 7 décembre 2018 violent les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'ils n'imposent pas aux établissements de l'enseignement supérieur, lors de la notification d'une décision sur la progression des études, d'indiquer les voies de recours interne et externe, les délais de recours ainsi que la dénomination et les données de contact de l'instance auprès de laquelle le recours doit être introduit et en ce qu'ils ne prévoient pas de sanction à appliquer en cas de non-respect de cette obligation;
- l'arrêt du 1^{er} décembre 2022 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 435, alinéa 2, du Code d'instruction criminelle viole les articles 10, 11 et 13 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 6, paragraphe 1, de la Convention européenne des droits de l'homme, en ce qu'il oblige une juridiction devant laquelle la Cour de cassation, après avoir cassé une décision judiciaire antérieure, renvoie une affaire, à se conformer à l'arrêt de la Cour de cassation, en ce qui concerne le point de droit tranché, lorsqu'elle estime que l'appréciation en droit de la Cour de cassation est contraire au droit de l'Union européenne, tel qu'il est interprété par la Cour de justice de l'Union européenne dans un arrêt postérieur à l'arrêt de la Cour de cassation;
- l'arrêt du 1^{er} décembre 2022 par lequel la Cour dit pour droit qu'en ce qu'il ne prévoit pas que l'appel dirigé contre la décision déclarant l'opposition avenue saisit le juge d'appel du fond de l'affaire lorsque ce dernier déclare, pour la première fois en degré d'appel, l'opposition non avenue, l'article 187, § 9, alinéa 2, du Code d'instruction criminelle viole l'article 13 de la Constitution, lu en combinaison avec l'article 2 du Protocole n° 7 à la Convention européenne des droits de l'homme et avec l'article 14, § 5, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.